

MIDLAND WALWYN
LE SENS DES VALEURS -BLUE CHIP-™
(418) 652-8011 / 1-800-463-8317
8.30%*
10 ans
GARANTIE À
L'ÉCHEANCE
*Taux sujet à changement

LE SOLEIL

MICRO DATA
DISQUETTES
FORMATÉES, 3 1/2 HD
PQT 50 \$ 27.99
623-3073

JEUDI 17 FÉVRIER 1994

QUÉBEC, 96^e ANNÉE, NO 50
50 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.30 4.04

MONTREAL-OTTAWA 60¢ Plus TPS TVQ

50¢ Plus TPS TVQ

LA RÉGION



La Gaspésie offre le mont Logan à 2002

Québec 2002 écarte l'idée d'un groupe de Gaspésiens d'utiliser le mont Logan pour la descente masculine, si Québec obtient les Jeux. B-1



Les espoirs des Maraloi s'estompent

Cracium et Marianna Maraloi sont au bord du désespoir. Les Roumains et leurs deux fils se sont vus refuser une demande de sursis pour rester au pays. A-3

LE QUÉBEC

Contrat «rapide» pour céder l'informatique

Québec est décidé à se délester de ses centres informatiques et, pour ce faire, a accordé un contrat d'étude de 718 000 \$, sans appel d'offres. A-4

L'ÉDITORIAL

Non à une reprise d'Oka

Une reprise d'Oka ne servira les intérêts de personne. Que la police réprime tout commerce illégal, mais que l'armée demeure dans ses baraquas. A-14

L'INDEX

Annonces classées	C-5 à C-8
Arts	C-3 et C-4
Bridge	C-10
Décès	C-8 à C-10
Économie	B-4 à B-8
Éditorial	A-14
Horoscope	C-10
Le Monde	C-1 et C-2
Michel David	A-14
Où aller à Québec	C-4
Québec et l'Est	B-1 et B-2
Une place au soleil	A-12

TABLOÏD SPORT	S-1 à S-13
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Nuageux, possibilité de neige légère, maximum -3, minimum -11. S-16

L'OR pour Brassard



Le Canada a son premier médaillé d'or. Comble du bonheur, l'honneur appartient à un petit Québécois de 21 ans, le spécialiste des bosses en ski acrobatique Jean-Luc Brassard.

À demain... Signé, Myriam

Des nouvelles de Myriam Bédard. Elle retiendra l'attention de la nation demain matin à 4 h alors qu'on présentera le 15 km en biathlon. Depuis le début des Jeux, Myriam se fait très discrète.

Myriam est l'une des valeurs sûres de l'équipe canadienne. Elle figure parmi l'élite de sa discipline — qui allie ski de fond et tir à la carabine — depuis quatre ans. En 1992 à Albertville, elle avait remporté la médaille de bronze dans l'épreuve qui sera disputée cette nuit (10 h en Norvège).

Impossible de la rencontrer cette semaine. Ni son conseiller, ni ses parents. A moins d'être chanceux, on peut la joindre au téléphone. Mais avec le système de communication interne des Jeux, on a pu lui... écrire.

— Salut Myriam, comment vas-tu ? Est-ce possible de te rencontrer avant ta course ? As-tu atteint la forme physique et psychologique que tu recherchais ? Que fais-tu depuis ton arrivée ici ? Quelle compétition es-tu allée voir ? Comment trouves-tu le village olympiques ? Etc ?

La réponse est apparue quelques heures plus tard dans le répertoire de messages du SOLEIL.

« Salut. Je ne crois pas qu'il sera possible de se rencontrer avant la course de vendredi. Je suis très occupée », d'écrire l'athlète de Neufchâtel, qui rédige une chronique quotidienne pour la chaîne de journaux anglophones Southam.

Et elle ajoutait ceci : « La forme est excellente, autant physique que mentale. Je trouve le village olympique super beau. Mais les temps passe énormément rapidement. A vendredi. »

Signé, Myriam !

Après le 15 km, Myriam Bédard participera au 7,5 km mercredi prochain, le 23. Deux jours plus tard, elle fera partie du relais 4 x 7,5 km.

Carl TARDIF
envoyé spécial
LE SOLEIL



à Lillehammer

- Brassard fait l'unanimité : «Un bon gars»
 - Isabelle Brasseur : «On peut relaxer...»
 - À son arrivée, Harding rencontre Kerrigan
 - Sécurité maximale sur la piste de ski
- pages S-2 à S-5

Le Bloc accusé de salir les Mohawks

OTTAWA — Le Bloc québécois mène une campagne de salissage contre les Mohawks parce qu'ils devancent les Québécois dans la course à la souveraineté, a soutenu hier le chef du conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton.

Les Mohawks trouvent particulièrement suspect le récent atterrissage d'un hélicoptère de la Défense à Kanesatake : « Les militaires cherchaient un endroit pour y parachuter des troupes », a affirmé Jerry Peltier.

Autres textes en page A-3

par MICHEL HÉBERT
de la Presse canadienne

« Nous faisons ce qu'ils ne peuvent pas faire... les Mohawks affirment leurs droits et sont prêts à défendre leurs territoires. Il y a une course entre nous et les séparatistes du Québec », a affirmé Joe Norton à Ottawa, hier.

Selon lui, les Mohawks se feront menaçants tant et aussi longtemps que le Bloc québécois continuera à soulever aux Communes la question de la contrebande sur les réserves mohawks et que les médias francophones en feront écho au Québec.

La critique du Bloc en matière d'affaires autochtones, Claude Bachand, a répliqué que son parti n'avait pas mis les dossiers de la contrebande et de la souveraineté des autochtones dans le même panier, mais délibérément concentré ses interventions sur les trafiquants qui se prétendent Warriors.

« On recherche la même chose, la souveraineté sur nos territoires, mais ouvrons d'abord les négociations, on n'en est pas à ce stade-là », a conclu le député bloquiste, celui-là même qui fut expulsé de Kanesatake jeudi dernier.

Depuis des semaines, le Bloc québécois interroge le gouvernement de Jean Chrétien sur ce qu'il compte faire pour juguler la contrebande sur les territoires mohawks.

Cédant à la pression, le gouvernement fédéral a radicalement baissé les taxes sur les cigarettes, la semaine dernière, s'engageant du même coup à lutter « partout au Canada » contre les trafiquants. La tension a ensuite grimpé de plusieurs crans chez les Mohawks.

Selon la vice-première ministre Sheila Copps, les propos des députés du Bloc québécois ont été « incendiaires » et les Mohawks « ont raison d'être choqués ».

Joe Norton et le chef du conseil de bande de Kanesatake, Jerry Peltier, rencontraient hier à Ottawa les ministres de la Défense et des Affaires indiennes, David Colonnelle et David Irwin. Ces derniers leur auraient donné l'assurance qu'aucune opération militaire ne sera menée sur leurs territoires. Les deux hommes sont satisfaits « pour le moment ».

Norton et Peltier affirment que l'armée n'a pas le droit d'investir les territoires mohawks pour régler le problème de la contrebande.

Le ministre Irwin a par ailleurs annoncé, hier, qu'une table ronde multiministérielle sera mise sur pied afin de préciser le rôle des policiers autochtones et d'établir les paramètres d'un système de justice autochtone autonome.

Le Canada prêt à envoyer d'autres troupes en Bosnie

OTTAWA (d'après AFP et PC) — Le Canada examine la possibilité d'envoyer un contingent supplémentaire de casques bleus en Bosnie, à la suite d'une demande en ce sens des Nations unies à indiqué hier le ministre fédéral des Affaires étrangères, André Ouellet.

La décision sera prise « dans les jours qui viennent », a déclaré M. Ouellet, ajoutant qu'il est connu que les Nations unies ont appelé tous les pays participant au processus de paix dans l'ex-Yougoslavie à augmenter leur présence sur place, notamment à Sarajevo.

Le Canada a environ 1900 soldats servant actuellement comme casques bleus dans l'ex-Yougoslavie, dont 800 en Bosnie. Aucune troupe canadienne n'est stationnée à Sarajevo. C'est en effet pour renforcer le cessez-le-feu en cours et contrôler les armes lourdes dans la capitale bosniaque que le commandement de la FORPRONU à Sarajevo réclame 3000 hommes supplémentaires.

Mais on se demande où le Canada puisera ces nouvelles troupes. Le fond du baril est presque atteint, notent les spécialistes de la politique de défense du Canada, en rappelant la multiplicité des théâtres où les soldats canadiens agissent déjà à titre de casques bleus.

En tout cas le Canada est à toutes fins utiles le seul pays à examiner l'envoi de nouvelles troupes en Bosnie. Les États-Unis et la Russie ont refusé hier d'y envoyer de nouvelles troupes. Washington exige comme condition un « règlement global ». La Russie a des parachutistes en Croatie, mais refuse de les transférer en Bosnie. La Grande-Bretagne parle de « redéployer » ses troupes en poste en Bosnie centrale autour des villes de Vitez et Zenica notamment.

Pour toute information concernant le nouveau Code civil, composez le

1-800-NOTAIRE



Chambre
des notaires
du Québec

Le droit d'y voir clair

Incendie criminel à Place des Chênes

QUÉBEC — La police de Québec recherche toujours l'auteur de l'incendie criminel allumé vers 2 h, hier, avec de l'essence, dans l'escalier arrière des locaux du Centre Travail-Québec de Limoilou, installé au 137, Place des Chênes, à Québec. L'incendie a endommagé la moitié des 20 commerces du complexe, causant des pertes de 400 000 \$.

textes d'ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Situé en plein quartier résidentiel, le complexe dans lequel travaillent une centaine de personnes était inoccupé lorsque les flammes ont éclaté. Soixante pompiers ont travaillé d'arrache-pied durant cinq heures pour épargner la section ouest du centre d'affaires de deux étages, qui abrite notamment deux institutions financières, un nettoyeur et plusieurs bureaux.

La police concentre notamment ses recherches sur une femme internée récemment au Centre hospitalier Robert-Giffard pour crime d'incendie et qui serait en fugue. Elle aurait été aperçue sur les lieux quelques instants après l'arrivée des pompiers, qui ont lancé un appel 99. Un bidon d'essence et une botte à moitié calcinées ont d'ailleurs été retrouvés dans l'entrée arrière du CTQ par les enquêteurs du Commissariat des incendies.

Équipées de haches et jets perforateurs, les équipes se sont concentrées sur le mur sud et sur la toiture enneigée du centre, qu'ils ont éventré pour couper le chemin à l'élément destructeur. Le CTQ a subi au moins 100 000 \$ de dégâts, la salle d'attente et les systèmes électriques ayant été consumés. La facture sera assumée par le locateur, la Société immobilière du Québec. Les commerces les plus endommagés par l'eau et la fumée sont la boulangerie Mimosa, le restaurant Jardin Asiatique, la bijouterie Fortunat, un salon de coiffure, le club Vidéo Éclair, tous situés au rez-de-chaussée ainsi que le bureau de sondage Réalité Canadienne. L'immense local de l'ancien marché IGA, situé au rez-de-



Un incendie criminel allumé dans les locaux du Centre Travail-Québec a ravagé une partie de la Place des Chênes, hier. La pâtisserie de Mao Tum, située au rez-de-chaussée de l'immeuble, est une perte totale.

chaussée, côté est, juste sous le CTQ, a été épargné.

La Banque Nationale, qui a rouvert en après-midi hier, la caisse populaire Saint-Albert-le-Grand, fermée pour la journée, de même que Les nettoyeurs Michon ont été épargnés. Une

grande partie du centre commercial, propriété de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, est encore privée d'électricité et de chauffage. En matinée hier, des ouvriers s'affairaient déjà à réparer la toiture.

Travail-Québec devra déménager mais ses documents sont intacts

QUÉBEC — Que les clients du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu se rassurent : les documents des 6000 prestataires inscrits au plus gros Centre Travail-Québec de la région sont intacts et il n'y a aura aucun retard dans la livraison des chèques de la sécurité du revenu du 1er mars.

Toutefois, chacun des dossiers enfumés entreposés dans l'espace de 10 000 pieds carrés devra être nettoyé manuellement. C'est ce qu'a indiqué hier la porte-parole du ministère, Mme Edith Bédard. Dès lundi, le CTQ et ses 50 employés seront déménagés temporairement à l'A-

trium de Charlesbourg, au 5700, 4e Avenue Ouest, local B-302. La clientèle peut emprunter le circuit 60 de la STCUQ pour s'y rendre ou téléphoner dès ce matin au personnel, au 628-0004.

« D'ici le 21 février, on demande à ceux qui n'ont pas rendez-vous avec nous de ne pas se présenter à nos nouveaux locaux. Par ailleurs, les éléments de contrôle ayant trait à la transmission obligatoire de certains renseignements (formulaire de déclaration du client) sont annulés pour février », ajoute-t-elle.

Chez les commerçants de Place des Chênes, les choses vont moins rondement. Sylvie Bilodeau, propriétaire de la compagnie d'assurance du même nom

installée depuis cinq ans au centre de la bâtisse, a perdu plusieurs dossiers parmi ceux de ses 1200 clients; elle pourra heureusement récupérer leur double par l'entremise des assureurs. « Je devais déménager à la fin du mois, au 126, des Chênes Ouest. Cela se fera plus tôt », déclare-t-elle.

Pour Martin Lirette, gérant au club Vidéo Éclair, fermé pour quelques jours, il s'agit de récupérer le maximum des 4500 cassettes vidéo à moitié humides du commerce. Sans compter les planchers dégoulinants. Parsemée d'éclats de vitres, la boulangerie-pâtisserie de Mao Tum est aussi paralysée pour une bonne semaine. Le bijoutier, lui, a plus de chance : sa marchandise a été transférée dans un coffre-fort.



Les pompiers de Saint-Ferréol ont eu fort à faire hier.

18 heures de travail pour les pompiers de Saint-Ferréol

SAINT-FERRÉOL — Après 18 heures de travail d'extinction et d'inspection sur un édifice de 11 logements en flammes, au 2258, avenue Royale, les pompiers de Saint-Ferréol-les-Neiges se trouvaient toujours hier soir sur les lieux de l'incendie, brisant murs et plafonds pour contenir les étincelles électriques. L'édifice de 250 000 \$, propriété d'Yvon Bourget, est une perte totale.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Les locataires des huit logements occupés par des prestataires évacués vers 3 h hier, après que le feu se fut déclaré dans la plafond de la salle de bains de l'appartement 6. Aucun système de chauffage radiant n'est en cause. Mais les flammes ont rapidement couru vers l'appartement 10, puis ont grimpé sur les étages, jusqu'au toit, complètement dévasté. Une épaisse fumée a compliqué le travail et incommodé une occupante.

70 000 \$ de dégâts pour un chaudron oublié

SAINT-FOY — Une casserole oubliée sur une cuisinière a causé pour 70 000 \$ de dégâts vers 18 h 30, hier, au 802, Pie-XII, à Sainte-Foy. Alors que le feu menaçait de se propager à l'ensemble de la maison, le fils du propriétaire a réussi à l'éteindre en fermant toutes les portes de la résidence. Mais la chaleur et les gaz dégagés par la fumée ont calciné les murs d'une partie de la maison.

Le gardien de but sur une civière pour la 2e fois en 10 jours

QUÉBEC — Le jeune cerbère des Sélects de Sainte-Foy, Frédéric Bacon, a un instant fait frémir la galerie, hier, au tournoi consolation de Bernières-Saint-Rédempteur. Victime d'un coup de patin accidentel au cou, il est sorti sur la civière... pour une deuxième fois en 10 jours !

par FRANÇOIS POULIOT
LE SOLEIL

L'accident s'est produit alors qu'il ne restait plus que quelques minutes à écouler dans le match qui opposait son équipe aux Grenadiers de L'Ancienne-Lorette.

« Un joueur adverse a lancé et Frédéric a fait l'arrêt. Il s'est étendu sur la glace et le joueur a tenté de sauter par-dessus lui. Malheureusement, son patin semble être entré entre le casque et le protège-cou », a raconté le gérant des Sélects, Armand Gagnon. Le jeune pee-wee de 13 ans a été coupé sur une longueur de deux à trois pouces.

Présents en permanence au tournoi consolation, les ambulanciers de l'Ambulance Saint-Jean sont rapidement intervenus. La mère d'un autre joueur, infirmière, leur a prêté main-forte durant le transport à l'hôpital.

Selon le gérant, le sang ne coulait pas abondamment, mais Frédéric se plaignait de douleurs à la tête.

Conduit au Centre hospitalier de l'université Laval, il a été opéré en après-midi. Sa mère a affirmé

que l'intervention avait permis de réparer une blessure mineure à la jugulaire externe, du côté gauche du cou.

Pour une rare fois cette saison, celle-ci n'assistait pas à la rencontre. Calmement, elle a expliqué que son fils n'avait pas paniqué. « Depuis le temps qu'il veut un masque moulé comme ceux que portent les gardiens de la LNH, il en a profité pour me dire que s'il l'avait eu ça ne serait pas arrivé », a-t-elle ajouté. La dame n'a cependant pas remis en cause la qualité des équipements qu'il portait.

C'est la deuxième fois en un peu plus d'une semaine que Frédéric Bacon quitte la glace pour la chambre... d'hôpital. Le 5 février, lors d'un tournoi à Longueuil, il avait été sorti par les brancardiers, souffrant d'une commotion cérébrale à la suite d'une violente charge d'un joueur terre-neuvien.

Et comme un malheur n'arrive jamais seul, son équipe a été éliminée, hier, au compte de 3-2. « On a compté tout de suite après l'accident ça nous a comme fouetté, mais il était trop tard », a dit le gérant Armand Gagnon.

Saisie de tabac

AMQUI — Les enquêteurs de l'Escouade du crime organisé de la Sûreté du Québec du poste de Rimouski ont saisi 90 cartouches de cigarettes et 68 boîtes de tabac de contrebande, hier, à Amqui. La saisie fait suite à une perquisition réalisée à la résidence d'un individu de 42 ans. La marchandise confisquée est évaluée à 3200 \$.

6/49
7-22-25-39-45-48
(complémentaire)
37
EXTRA
332111

LA QUOTIDIENNE
tirage du 16-02-94
0-4-4
2-1-3-4

Jaloux, il a menacé de tuer sa conjointe

VANIER — Pour avoir menacé de mort sa conjointe et braqué vers elle une arme à feu, un individu de 27 ans de la rue Santerre, à Vanier, comparaitra aujourd'hui au palais de justice de Québec. Jean-Guy Fortin a été arrêté hier midi par les policiers de Québec qui avaient encerclé l'immeuble où il s'était barricadé.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

Dans un accès de rage, l'accusé aurait levé la main sur sa compagne, Linda Décarie, hier matin, avant de menacer de l'abattre à l'aide d'une des deux armes à feu qu'il avait en sa possession. Jaloux, l'homme n'aurait pas accepté sa rentrée tardive au foyer, la veille.

La jeune femme a réussi à s'enfuir avec son enfant pour trouver refuge chez des voisins. Les policiers ont été appelés sur les lieux et ordonné l'évacuation des autres locataires de l'édifice. Un périmètre de sécurité a été érigé afin d'éviter qu'un coup de feu puisse atteindre un curieux.

Les négociations par voie téléphonique afin d'obtenir la reddition de l'individu ont fait chou blanc, après que celui-ci eut branché son répondeur, puis, placé l'appareil téléphonique dans le corridor.

C'est finalement de vive voix que les policiers de Québec ont réussi à lui faire entendre raison. L'homme s'est livré sans résistance. Il a été conduit à la centrale du parc Victoria pour interrogatoire.

Des accusations de voies de fait, menaces de mort et avoir braqué une arme à feu seront déposées contre lui. Il ne possédait aucun antécédent judiciaire.

REER OPTION GARANTIE

MISEZ
LE TOUT
POUR
LE TAUX

8%

5^e année

5 ans / 5 taux

C'EST PAYANT... LONGTEMPS!

Avec le REER OPTION GARANTIE de la Banque Laurentienne, vous vous assurez d'un taux supérieur pour les 5 prochaines années. Un taux croissant qui atteindra 8%* la cinquième année! Voilà un moyen efficace de faire fructifier votre argent pour longtemps, tout en bénéficiant d'une souplesse qui vous permet de replacer votre argent au meilleur taux du marché, sans pénalité, à la date du 2^e, 3^e ou 4^e anniversaire de votre placement. Avec le REER OPTION GARANTIE, vous êtes gagnant sur toute la ligne!

4% 5% 6% 7% 8%

1^{re} année 2^e année 3^e année 4^e année 5^e année
*Cette offre se termine le 1^{er} mars 1994 et ne peut être combinée à aucune autre offre. Les taux indiqués sont les taux en vigueur jusqu'au 1^{er} mars 1994 inclusivement.

Nous sommes en mesure de répondre à toutes vos questions. Communiquez avec nous, ou mieux, passez nous voir.

LIGNE SPÉCIALE INFO-REER

1 800 463-1110



BANQUE
LAURENTIENNE

La banque qui vous simplifie la banque

LA TROIS

LE SOLEIL

La famille roumaine risque l'expulsion du pays

Les espoirs des Maraloï s'éteignent un à un

QUÉBEC — Les Maraloï était au bord du désespoir hier. Le couple roumain et ses deux fils se sont vus refuser une demande de sursis pour rester au pays. À bout de nerfs, Cracium et Marianna Maraloï, les yeux rougis, disent ne pas comprendre le refus de l'Immigration. « Est-ce une question d'argent?... On ne le sait plus. »

par LISE FOURNIER
LE SOLEIL

« Pourtant, nous travaillons tous les deux, plaide le père Cracium. Nos enfants ont de bonnes notes à l'école. Nous payons des impôts et ne demandons rien à la société. » Depuis trois ans qu'ils sont ici, les Maraloï n'ont en effet reçu ni allocations familiales, ni assurance-maladie. Ils ne comptent que sur eux-mêmes. « Tout ce qu'on veut, laissent-ils tomber, c'est un avenir pour nos fils alors que la Roumanie représente une menace pour leur vie. »

Mais tout espoir n'est pas totalement perdu. Leur avocat Denis Gingras évoque la possibilité d'aller en appel sur une demande d'aide humanitaire qui a été rejetée, il y a une semaine à peine. « Tout ce que j'attends, c'est la confirmation écrite des agents de l'Immigration. » Et comme ultime recours, Me Gingras n'écarte pas non plus une intervention du ministre de la Citoyenneté, Sergio Marchi, comme ça s'est produit dans le cas des Davidov. Toutefois le temps presse. Le délai de séjour des Maraloï est expiré depuis hier. Ce qui fait qu'une menace d'expulsion pèse sur la famille.

« Ils vont être tués »

Les déboires des Maraloï auprès de l'Immigration ont aussi mobilisé toute la communauté roumaine de Québec, qui compte quelque 500 membres. Le président de l'Association, Anton Florea, était à leurs côtés, hier. Pour lui, il ne fait pas de doute qu'ils vont être tués s'ils retournent là-bas. Il en donne pour preuve des coupures de journaux décrivant la mort mystérieuse de Roumains qui avaient été forcés de rentrer. « C'est encore la gang de Ceausescu qui mène là-bas, soutient M. Florea. Il n'y a pas de démocratie, la Roumanie est dirigée par des bandits. »

Au centre multiethnique de Québec, Mme Hélène Foissy indique par ailleurs qu'il y a actuellement de nombreuses personnes dans la même situation que les Maraloï. « On nous demande régulièrement de l'information sauf que nos services, précise-t-elle, ne s'adressent qu'aux immigrants acceptés. » Mme Maraloï, elle, a dû fuir la Roumanie il y a trois ans, en demandant la permission de rendre visite à sa soeur au Canada. Depuis, la famille n'a eu de cesse de régulariser sa situation avec l'Immigration.

Pour Mme Foissy, cette famille, comme bien d'autres, se voit alors forcée d'emprunter le « ré-



Les Maraloï étaient en larmes, hier, lorsqu'ils ont appris que leur demande de sursis était refusée et qu'ils risquaient l'expulsion. On voit ici le père, Cracium, la mère, Marianna et leurs fils Aurélien, 15 ans et Florin, 12 ans.

seau non officiel» pour immi-

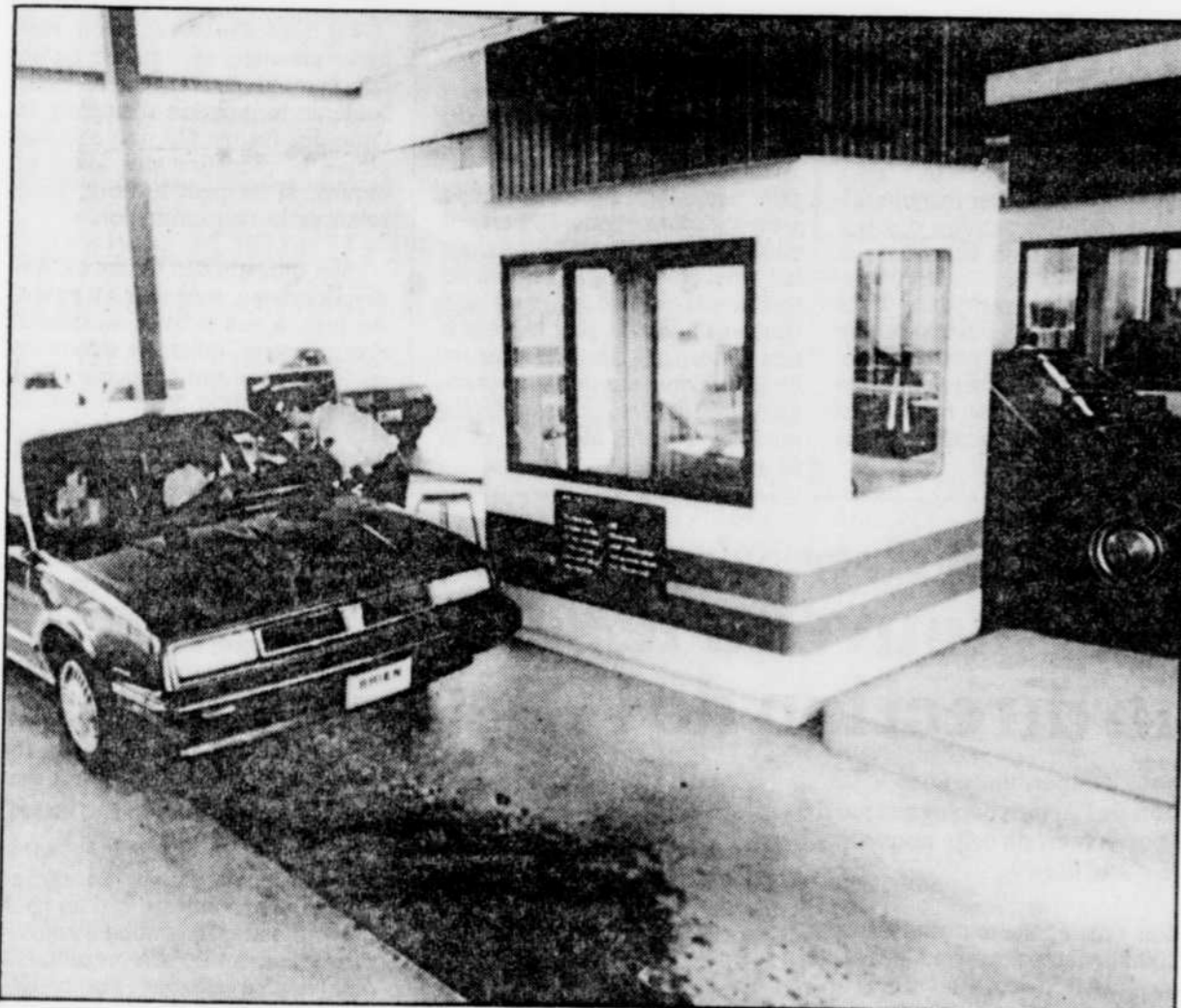
grer. Cependant, elle croit que le

gouvernement doit continuer d'étudier ces cas d'exception.

« C'est une question d'humanité », dit-elle.

Lutte à la contrebande

Pas d'intervention de l'armée prévue, affirme Johnson



Un contrebandier a raconté qu'il faisait entrer de l'alcool au pays en provenance des États-Unis en soudoyant des employés des douanes. Par ailleurs, au Nouveau-Brunswick, le gouvernement a augmenté le nombre de patrouilles près de la frontière du Québec pour faire échec à la contrebande de cigarettes.

Des douaniers ont été achetés par des contrebandiers de spiritueux

TORONTO (PC) — Des employés des douanes canadiennes ont été achetés par les contrebandiers qui ont fait entrer des millions de dollars de spiritueux en contrebande des États-Unis au Canada, a rapporté hier CBC Prime Time News, l'équivalent anglais du téléjournal de Radio-Canada.

« Pour un montant de 100 \$, un responsable de Douanes Canada du bureau du district de Montréal étampa volontiers des documents permettant l'entrée et la sortie d'un hangar de 1600 caisses », a raconté à un reporter de CBC un contrebandier non identifié.

En soudoyant les officiels et en fabriquant de faux documents, les réseaux de contrebande ont été en mesure d'importer 71 millions \$ de boissons alcooliques au Québec et en Ontario au cours des six premiers mois de 1993, a-t-on dit durant l'émission.

« On doit avoir affaire à des fonctionnaires qui sont affamés »,

a poursuivi le contrebandier. « Il existe un principe qui s'applique dans toutes les opérations de contrebande dans lesquelles sont impliqués des fonctionnaires ou des policiers. Lorsqu'il y a une bouche ouverte, il faut la nourrir. »

Le contrebandier a affirmé faire un bénéfice de 105 000 \$ sur chaque chargement de camion de spiritueux de contrebande.

La contrebande de boissons alcooliques a entraîné la fermeture de 18 distilleries à travers le Canada ainsi que la disparition de 5000 emplois au cours de la dernière décennie, a souligné Ron Veilleux, le président de l'Association des distillateurs canadiens.

Les distillateurs ont exercé des pressions sur le gouvernement fé-

déral pour que ce dernier abaisse les taxes sur les spiritueux de la même façon qu'il a coupé de 5 \$ les taxes sur la cartouche de cigarettes la semaine dernière. La réduction des taxes visait à rendre non rentable la contrebande de cigarettes.

La contrebande est facile à faire si l'on tient compte qu'il existe environ 100 chemins frontaliers non surveillés sur une distance de 150 kilomètres entre Cornwall, en Ontario, et l'Estrie, rapporte CBC.

Les douaniers de service à certains postes frontaliers ont souvent peur de sortir de leurs cabines la nuit, a expliqué le douanier à la retraite André Doyon.

« Dans certains cas, les douaniers ferment et verrouillent leurs portes parce qu'ils ont peur de faire leur travail, a-t-il dit. Alors les passagers... ou les voyageurs qui passent la frontière se font tout simplement saluer de la main. »

QUÉBEC — Le premier ministre Daniel Johnson a soutenu hier n'avoir été avisé d'aucune intervention possible des forces armées sur le territoire des réserves autochtones québécoises.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

« Je n'ai pas eu vent de quelque velléité que ce soit à ce moment-ci », a précisé M. Johnson en invitant « tout le monde à respirer par le nez » et à évaluer la situation avec un peu moins d'émotivité.

Appelé à commenter les déclarations du chef mohawk de Kanasetake, Jerry Peltier, sur un plan d'intervention imminente de l'armée canadienne sur les trois réserves mohawks, le premier ministre a accusé le chef amérindien « d'affoler ses propres citoyens ».

M. Johnson, qui estime que le Québec devrait « probablement »

donner son assentiment avant la tenue d'une telle opération militaire sur le territoire québécois, soutient toujours que les forces policières ont le mandat et les moyens d'intervenir.

Qualifiant d'abord « d'hypothétiques » les questions des journalistes sur une possible intervention militaire sur les réserves, M. Johnson a soutenu qu'il n'était « pas question de ça ». Il a fait appel à la collaboration des leaders autochtones dans la lutte que les gouvernements ont entreprise pour contrer la contrebande du tabac ou de la drogue.

Disant espérer que la situation actuelle n'entraîne pas une dégra-

dation des relations entre Blancs et autochtones, M. Johnson a invité les leaders autochtones à comprendre qu'il « n'est pas dans l'intérêt de personne de tolérer des activités criminelles n'importe où au Québec ou au Canada ».

De son côté, visiblement excédé des déclarations du chef Peltier, le ministre responsable des Affaires autochtones, Christos Sirros, a soutenu qu'il serait « très content de voir le chef Peltier s'attarder à décrire aussi la criminalité qui peut exister » qu'une éventuelle intervention de l'armée. Il a par ailleurs carrément refusé de commenter les informations voulant qu'un groupe de militaires suivent actuellement un programme de formation théorique et stratégique, à la base de Valcartier, pour se préparer à une opération comme celle de 1990 à Oka.

L'Ontario s'apprête à son tour à réduire les taxes sur le tabac

TORONTO (PC) — Le gouvernement de l'Ontario s'apprête à réduire ses taxes sur le tabac. Cette option est inévitable, ont confirmé hier plusieurs ministres du cabinet de Bob Rae. Mais on ne sait pas encore quand l'Ontario procédera.

Le conseil des ministres de l'Ontario a longuement discuté de cette question hier matin, lors de sa réunion hebdomadaire.

Et à leur sortie, plusieurs ministres ont fait valoir que la situation était devenue intenable depuis que le Québec a réduit ses taxes.

« Le gouvernement fédéral et le Québec, par leur geste unilatéral, nous placent dans une position où, si nous ne les imitons pas, le marché de la contrebande va s'amplifier au point où notre système fiscal sera une farce », a déclaré hier le trésorier de l'Ontario Floyd Laughren.

Frances Lankin, ministre du Développement économique, n'a pas mâché ses mots contre Ottawa. « C'est une politique stupide et négligente (uncaring) de la part du gouvernement fédéral », a-t-elle lancé.

Pertes de 500 millions \$

M. Laughren estime que, s'il imite le Québec en baissant sa cartouche de 6 \$, en plus du 5 \$ d'Ottawa, il perdra des revenus de 500 millions \$. Le Trésorier a concédé qu'il récupérerait une partie de ces pertes avec l'augmentation de la consommation des cigarettes légales. Mais selon

lui, cela ne sera pas plus de 200 millions \$.

L'Ontario tient à consulter le lobby anti-tabac avant d'agir, de façon à ne pas s'attirer de flèches lorsque viendra la décision.

De plus, M. Laughren a indiqué qu'il s'était associé avec le Conseil des détaillants du Canada pour examiner de plus près la situation dans la région de l'Outaouais, où les commerçants ontariens crient à la faillite depuis une semaine.

Activité intense aux frontières

Par ailleurs, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a demandé à ses forces policières d'accroître la surveillance à la frontière du Québec pour combattre la contrebande de cigarettes. De plus, les soldats de la base militaire de Gagetown devront suivre un entraînement spécial pour se préparer à prêter main-forte aux policiers.

« À cause des tensions qui pourraient surgir en rapport avec la contrebande, nous avons donné l'ordre au Royal Canadian Regiment d'organiser une formation spéciale en matière de sécurité interne, c'est-à-dire à l'intérieur des frontières canadiennes », a expliqué le porte-parole de la base, le colonel Ken Hague, mercredi.

Les soldats n'ont pas reçu l'ordre d'aller à un endroit précis. Ils

pourront être appelés à intervenir n'importe où au Nouveau-Brunswick ou au Canada, a indiqué le colonel Hague.

Même si le Nouveau-Brunswick a baissé ses taxes sur les produits du tabac, les cigarettes du Nouveau-Brunswick coûtent encore plus cher qu'au Québec, et la contrebande se poursuit dans les communautés qui voient la frontière, a déclaré le ministre des Finances Allan Maher, hier.

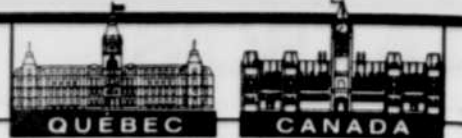
Prié de dire si la police ferait porter ses efforts sur les consommateurs individuels ou les contrebandiers à grande échelle, le ministre Maher s'est borné à répondre qu'il revenait à la police d'en décider, mais que la loi était très claire. L'achat d'un seul paquet de cigarettes québécoises, pour usage au Nouveau-Brunswick, est illégal, a-t-il dit.

Les cigarettes vendues dans les provinces atlantiques portent un marqueur qui permet de les distinguer de celles qui sont vendues au Québec.

Le Nouveau-Brunswick a fait front commun avec le fédéral et le Québec dans la lutte contre la contrebande du tabac. La province et Ottawa ont convenu d'abaisser de 7 \$ leurs taxes sur une cartouche de cigarettes.

Dans le sud de la province, toutefois, le commerce des produits du tabac est florissant, à cause de l'accroissement des acheteurs venus de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

LA POLITIQUE



Contrat sans soumission pour larguer l'informatique

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec est fermement décidé à se délester de ses centres informatiques d'ici les élections et, pour ce faire, a accordé un contrat d'étude de 718 000 \$, sans appel d'offres, à la société Laliberté, Lanctôt, Coopers & Lybrand.

par DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a dévoilé hier un contrat accordé à cette entreprise pour « accompagner l'ensemble de la démarche gouvernementale de privatisation des centres de traitement informatiques ». Adoptée le 26 octobre, la décision du Conseil du Trésor spécifie que le contrat est fait en dérogation à la réglementation car,

normalement, il faut demander des soumissions quand la valeur d'un contrat dépasse 100 000 \$.

Le président du SPGQ, Daniel Giroux, y voit la preuve évidente que le premier ministre Daniel Johnson veut céder au secteur privé l'ensemble du réseau informatique du gouvernement du Québec d'autant plus que le même jour, le Trésor accordait un autre contrat de 82 000 \$ à la même société pour une étude de préfa-

sabilité qui, de toute évidence, était complétée.

« Nous avons le sentiment que le gouvernement veut se rendre jusque-là puisque le contrat prévoit notamment un cahier de charges préliminaires. La machine est en route et elle roule à toute vapeur », dit M. Giroux. Le contrat accorde six mois à Laliberté, Lanctôt Coopers & Lybrand pour comparer les coûts de services réalisés à l'interne avec les coûts d'un service externe.

Selon le SPGQ, sept centres de traitement sont visés dans un premier temps : Sécurité du revenu, Revenu, Justice, Communications, Éducation, Finances et Conseil du

Trésor, Sûreté du Québec (qui, elle, aurait émis de sérieuses réserves). L'organisation syndicale croit qu'une deuxième vague inclut le parc informatique de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), la Société de l'assurance automobile (SAAQ), la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) et la Régie des rentes.

Il s'agit d'un parc informatique d'une valeur de 100 millions \$. Les centres de traitement des ministères emploient environ 500 personnes, mais on estime qu'au total, 900 personnes travaillent dans le réseau informatique du gouvernement du Québec.

M. Giroux croit que le gouvernement s'est déjà engagé face au groupe DMR-IBM et il fait une association avec le projet Macro-scope dans lequel le gouvernement, par l'entremise du Fonds de développement technologique, a injecté 10 millions \$.

Selon M. Giroux, ce groupe va soumissionner à des coûts moindres de façon à s'emparer de ce marché convoité. « Une fois privatisé, c'est bien difficile de revenir en arrière », dit-il.

Le SPGQ s'inquiète également de l'aspect confidentiel contenu dans ces banques de données informatiques et croit que le « ris-

que est plus élevé » avec des gens qui ne sont pas du secteur public. Fait à noter, advenant une privatisation, les employés seraient transférés avec leur convention collective au privé, mais le SPGQ redoute la suite des événements.

Par ailleurs, le Syndicat des professionnels admet que le système actuel est lourd et implique des contraintes administratives, mais se dit prêt à collaborer avec le gouvernement pour alléger la procédure et sauver de l'argent aux contribuables. « On peut faire des économies, mais si la décision est déjà prise, c'est du temps perdu », affirme M. Giroux.

Le PQ promet la sécurité d'emploi aux fonctionnaires

QUÉBEC — Le Parti québécois n'entend pas remettre en cause la sécurité d'emploi des fonctionnaires et prévoit même que le Québec va manquer de travailleurs au service de l'État.

textes de DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

Deuxième vice-président du PQ et candidat dans Louis-Hébert, Paul Bégin a soutenu, hier, « qu'on n'a pas trop de fonctionnaires au Québec et qu'il y aura un manque de fonctionnaires, car notre programme prévoit la récupération des pouvoirs à Ottawa.

« Nous avons 17 % des fonctionnaires à Ottawa alors que nous représentons 25 % de la population. Il y a donc un manque si nous voulons bâtir un pays. Il

n'est donc pas question de remettre en cause la sécurité d'emploi dans la fonction publique ».

M. Bégin s'oppose également au principe du club MED (les fonctionnaires mis en disponibilité), car « ça repose sur l'hypothèse que des gens vont perdre leurs jobs parce qu'ils n'ont pas la sécurité d'emploi ».

M. Bégin a émis ces commentaires en marge d'une tournée de candidats péquistes. Le programme du Parti libéral rendu public la semaine dernière prévoit qu'après un an au club MED, un employé du secteur public pourrait être mis à pied.



Le candidat de Louis-Hébert, Paul Bégin, et la députée de Chicoutimi, Jeanne Blackburn, se consultent lors d'une tournée de candidats péquistes.

Le parti recrute difficilement des candidates

QUÉBEC — Même s'il a le vent dans les voiles, le Parti québécois éprouve des difficultés à recruter des femmes comme candidates, une situation que la députée de Chicoutimi, Jeanne Blackburn, attribue au « manque de confiance » de celles-ci.

Mme Blackburn, qui participait à un blitz de 11 candidats péquistes dans la région de Québec, soutient qu'il est difficile de recruter des candidates. « Elles ont un peu moins confiance en

elles, elles sont plus facilement insécurisées dès qu'on les questionne sur leurs qualités professionnelles et elles doutent de leur capacité de prendre un comité et c'est vrai pour tous les partis politiques. »

Diane Lavallée, ex-présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) et candidate dans Jean-Talon, mentionne que dans son syndicat, formé à 95 % de femmes, 30 % des postes électifs sont occupés par des hommes. « C'est une réalité incontournable, non pas parce que les femmes ne sont pas capables, mais bien parce qu'elles doivent, quand elles se font élire, occuper un double em-

ploi. C'est encore elles qui s'occupent de l'éducation, des devoirs à la maison, etc. : elles doivent prendre ces responsabilités, ou plutôt, prendre des responsabilités qu'on leur laisse. »

Quant à la candidate dans Chambly, Louise Beaudoin, elle mentionne que la « normalité serait qu'on ait 50 % de femmes qui se présentent, mais nous nous heurtons à un phénomène sociologique connu ».

Le PQ de Québec déborde de confiance et croit pouvoir rafler les 11 circonscriptions de la région. Selon Paul Bégin, qui lui se présente dans Louis-Hébert, il est évident que les « libéraux ont fait une croix sur la région de Québec, la preuve en étant que Québec n'a qu'un seul représentant au conseil des ministres, et qu'ils se concentrent dans les régions où ils pensent sauver les meubles comme Montréal et la Montérégie ».

Johnson prie Ottawa de ne pas accroître le fardeau fiscal

QUÉBEC — Le premier ministre Daniel Johnson a invité hier le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, à concentrer ses efforts sur la création d'emplois et à éviter toute augmentation des taxes ou impôts dans le budget qu'il doit déposer mardi aux Communautés.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

Pour le chef du gouvernement québécois il est « évident que le niveau de taxation est très élevé ». Dans ce contexte, il a suggéré au gouvernement fédéral de tout mettre en oeuvre pour que « ses décisions budgétaires conduisent à la création d'emplois et ne soient pas une entrave » à cet objectif central du gouvernement québécois.

« Il faut s'assurer qu'on réaligne absolument tout ce qu'on fait comme gouvernement pour soutenir la création d'emplois et l'une des façons d'y parvenir implique la réduction des taxes et impôts, si on peut le faire, pour relancer la consommation. »

Son ministre des Finances, André Bourbeau, a également soutenu hier, à son arrivée au conseil des ministres, qu'on « a atteint un plafond en ce qui concerne le niveau de taxation des individus et des entreprises. » Il a pressé son homologue fédéral de « chercher plutôt du côté de la réduction des dépenses » pour boucler son budget sans hausses de taxes.

Alléger la réglementation

Le cabinet Johnson a par ailleurs annoncé, hier, la création d'un groupe d'intervention spécial pour mettre en oeuvre un plan d'action visant à sabrer dans la réglementation et la paperasserie gouvernementale à l'égard des entreprises.

Formé de trois députés, MM. Robert Benoit, Robert Lesage et Michel Charbonneau, et d'un haut fonctionnaire, le groupe s'adjoindra également trois représentants du milieu des affaires : France-Carole Deschamps, Guy Champagne et René Gendron.

Les travaux du comité doivent conduire « à réduire le temps que les entreprises doivent investir dans leurs relations avec les diverses agences gouvernementales, les inspecteurs et autres fonctionnaires », a précisé hier le premier ministre Johnson en rendant public les quatre volets du plan d'action qu'il a chargé le groupe de mettre en oeuvre :

— Mise en oeuvre d'une vingtaine de mesures identifiées dans le plan de relance du ministre Gérald Tremblay ;

— Simplification des procédures administratives par la consolidation de formulaires et de programmes, le regroupement des points de services et l'élimination des chevauchements et duplication entre ministères ;

— Élimination des irritants pour les citoyens et entreprises faisant affaires avec le gouvernement, notamment par la réduction des délais de traitement des dossiers ;

— Obligation pour le gouvernement de revoir à intervalles réguliers la pertinence des nombreux règlements.

Le groupe d'intervention devra soumettre un premier rapport de suivi de son travail dès la fin de mars.

Tout se passe à Montréal, affirme Gaston Sylvain

Jean Allaire de nouveau le seul candidat à la direction de l'ADQ

QUÉBEC — Une dizaine de jours après avoir annoncé son intention de se présenter à la direction de l'Action démocratique du Québec, Gaston Sylvain a claqué la porte, hier, de cette nouvelle formation politique qu'il estime en « chute libre ».

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

« À l'autre bout de l'autoroute 20, c'est le silence total », a soutenu cet ex-conseiller de l'ex-député conservateur Charles DeBlois qui a accusé les Jean Allaire et Mario Dumont de diriger le parti en vase clos de la région de Montréal.

Jetant son dévolu sur l'ex-ministre du Revenu, Yves Séguin, M. Sylvain a joint les rangs du groupement « Les Québécois pour la troisième voie » qui cherche à ramener à la vie politique celui qui avait quitté le cabinet de Robert Bourassa à la suite de sa décision de participer à la mise en oeuvre de la TPS fédérale.

S'il se réjouit de cette marque d'estime, Yves Séguin n'en a pas moins indiqué hier, dans un entretien téléphonique, qu'il n'entendait pas se lancer dans « l'aventure » d'un nouveau parti politique. « D'autant plus que la population ne semble pas le souhaiter et qu'il n'est pas certain que les deux partis actuels n'ont plus rien à donner. »

Joint hier, M. Sylvain pestait contre les règlements adoptés « en catimini » par la direction intérieure de l'ADQ et qui n'auraient été, selon lui, communiqués aux membres que jeudi dernier. Ces règlements prévoient que toute personne qui veut se faire élire à un poste du parti doit détenir sa carte de membre depuis le 15 février. Son bulletin de candidature

doit être également endossé par 100 membres en règle et présenté au plus tard le 18 février.

Comme la majorité des membres de l'ADQ sont « concentrés dans la région de Montréal » et que le congrès aura lieu à Laval, M. Sylvain jugeait illusoire de songer à l'emporter dans une lutte contre le fondateur du parti, Jean Allaire, qui habite justement à Laval.

Pour Gaston Sylvain, il apparaît également évident que l'ADQ « ne lève pas et ne lèvera pas ». Depuis l'annonce de sa création, cette nouvelle formation est « pratiquement absente des médias » et son « silence troublant au sujet des dossiers d'actualité ont miné sa crédibilité », selon lui.

Reconnaissant que cette nouvelle tuile « n'est pas de nature à nous aider », Mario Dumont s'évertuait hier à expliquer que le geste de M. Sylvain « est une histoire qui s'est passée à l'extérieur du parti » puisque ce dernier n'est jamais devenu membre en règle de l'ADQ.

« On n'a pas la prétention d'être une super grosse machine », souligne M. Dumont en soutenant qu'il est cependant faux de prétendre que sa formation est en chute libre. Ce dernier affirme que la campagne de recrutement du nouveau parti se déroule très bien mais personne à l'ADQ n'était en mesure hier de nous indiquer le nombre exact des membres en règle.



Gaston Sylvain estime qu'il lui était impossible de battre Jean Allaire parce que la majorité des membres sont concentrés à Montréal.

Le programme du parti doit être rendu public au cours de la semaine prochaine, a confirmé M. Dumont. « Comment voulez-vous que les comités puissent envoyer ensuite des résolutions au congrès de fondation dans le peu de jours qui resteront avant le congrès du 5 et 6 mars? » s'interroge Gaston Sylvain.

INFO-IMPÔTS

En 1991, j'ai acquis des actions d'une société publique et, pour ce faire, j'ai effectué un emprunt. Finalement en 1993, j'ai transféré ces actions dans un REÉR. Qu'elles sont les conséquences?

Lors du transfert, vous êtes réputé avoir disposé de ces actions à la juste valeur marchande et vous réaliserez peut-être un gain en capital que vous devrez inclure à votre déclaration de revenu en 1993. Par contre, si le transfert occasionne une perte en capital, elle ne sera pas déductible. De plus, les intérêts payés sur les emprunts contractés pour acheter ces titres ne seront plus déductibles puisque les titres sont maintenant détenus par le REÉR.

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS
DU QUÉBEC

VENTE
DE
LIQUIDATION



FAUBOURG
SIGNATURE

PROMENADES DU VIEUX-QUÉBEC
jusqu'à

80%

sur une belle sélection de vêtements.

PLACE STE-FOY
jusqu'à

70%

Promenades du Vieux-Québec, 692-6051
Place Ste-Foy, 657-6696



Ottawa récupérera 1 milliard \$ sur le dos des fonctionnaires

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral compte récupérer 1 milliard \$ en 1996-97 en comprimant progressivement ses dépenses sur trois ans du budget de fonctionnement de la fonction publique.

par HUGUETTE YOUNG
de la Presse canadienne

Le président du Conseil du Trésor, Art Eggleton, a fait cette déclaration hier devant l'Association professionnelle des cadres de la fonction publique du Canada.

M. Eggleton a précisé que cette nouvelle ponction s'ajoute aux

compressions de 1,2 milliard \$ prévues par le précédent gouvernement conservateur en 1997-98.

«...Mais nous allons d'abord réduire progressivement nos dépenses jusqu'à concurrence de 1 milliard \$ sur une période de trois ans à partir de cette année financière...»

« Durant la troisième année financière, soit en 1996-97, les compressions atteindront 1 milliard \$, lesquelles proviendront du budget de fonctionnement », a-t-il ajouté.

Cette nouvelle a eu l'effet d'une bombe une semaine avant le dépôt du premier budget du ministre des Finances, Paul Martin.

Le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Darryl Bean, a accusé le gouvernement de trahir ses employés en effectuant de nouvelles réductions au moment même où il prêche l'harmonie et la bonne entente.

Selon M. Bean, cette mesure se traduira par la perte d'environ 20 000 postes, ce qui s'ajoute aux quelque 18 000 mises à pied prévues par les mesures du budget Mazankowski.

Hausse des quotas de perception de l'impôt

Vallerand se défend et rabroue sa sous-ministre Desrochers

QUÉBEC (PC) — Le ministre du Revenu, André Vallerand, s'est défendu, hier, d'avoir haussé les quotas de perception de ses 6000 fonctionnaires et a rabroué sa sous-ministre Gisèle Desrochers qui a émis une directive exigeant une augmentation de productivité de 30 % de la part des percepteurs de l'État.

sur nos contribuables de façon irrespectueuse.»

Avant de participer à la réunion du Conseil des ministres, M. Vallerand a été forcé d'expliquer la véritable signification d'une note de service émanant du bureau de Mme Desrochers qui donne l'impression que les employés du ministère du Revenu devront être évalués en fonction des sommes additionnelles qu'ils réussissent à récupérer dans les comptes des contribuables.

« Si c'est l'intention d'une telle directive, a ajouté M. Vallerand, comptez sur moi pour qu'elle soit modifiée. »

« Cette directive émise par

Mme Desrochers, a précisé M. Vallerand, vise davantage à mettre l'accent sur la récupération des sommes d'argent qui nous sont dues en toute équité. Mais, si on l'interprète en disant qu'il s'agit d'une note de service visant l'ensemble des contribuables du Québec, c'est une erreur. »

M. Vallerand a ensuite expliqué qu'il est tout à fait normal que les fonctionnaires du Revenu tentent de récupérer les sommes totalisant près de 500 millions \$ annuellement qu'environ 10 % des contribuables tentent de cacher au fisc en ne lui fournissant pas toutes les informations pertinentes dans leur rapport d'impôt.

Sondage Gallup

Chrétien menace un record de popularité de Trudeau

QUÉBEC — Jean Chrétien a tellement la cote depuis octobre, qu'il menace un record de popularité établi en 1970 par son mentor Pierre Trudeau.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Au début de février, le Parti libéral du Canada a effectivement décroché 58 % d'appui auprès des électeurs canadiens et se retrouve à un maigre petit point du meilleur pointage de cette formation obtenu à l'époque de M. Trudeau.

Les libéraux ont grimpé de 1 % en comparaison à janvier et continuent de dominer sans la moindre difficulté la scène politique canadienne, à la veille du premier budget du ministre des Finances, Paul Martin.

À quelques variations mineures près, la scène politique est en fait figée depuis trois mois. Ayant obtenu 41 % du vote lors des élections du 25 octobre, les libéraux ont connu des bonds mensuels successifs à 51, 56, 57 et 58 %.

Le Reform Party est toujours au deuxième rang à 17 % (baisse de 1 % en quatre semaines). Le Bloc québécois occupe le troisième rang avec 12 %, soit la même fiche qu'en janvier.

Le Parti conservateur est toujours dans le décor politique cana-

dien avec une influence plus que limitée, soit 7 % ce qui constitue la moitié du vote obtenu lors des dernières élections.

Quant aux néo-démocrates, leur situation est moins reluisante que jamais avec un minuscule 4 % des intentions de vote au pays, soit une baisse d'un autre point par rapport au sondage mensuel précédent.

Régionalement, l'Ontario et les Maritimes sont à plus de 70 % derrière l'équipe libérale du premier ministre Chrétien. Les Prairies et la Colombie-Britannique sont divisées entre réformistes et libéraux, le Québec étant divisé selon Gallup entre libéraux (43 %) et bloquistes (49 %).

Ces dernières données comportent cependant une marge d'erreur très élevée soit 6 %, compte tenu de la taille réduite de l'échantillon provincial, soit 268 entrevues seulement dans le cas du Québec. La marge d'erreur est de 3,1 % dans 19 cas sur 20 dans le cas des données nationales.

Ce sondage Gallup a été réalisé sur la base de 1005 entrevues auprès d'adultes canadiens entre le 7 et le 14 février.

Le cas Bhaduria a été expédié trop vite, selon des collègues

OTTAWA (D'après PC) — Après le député John Nunziata, c'était au tour d'autres députés libéraux de déclarer hier que le cas de Jag Bhaduria avait été expédié trop rapidement par le Parti libéral.

Le président du caucus Joe Volpe estime que toute la lumière n'a pas été faite sur les ennuis du député de Markham-Whitchurch-Stouffville.

« Les arguments qu'il a présentés au sujet de ses antécédents scolaires sont très raisonnables », a expliqué M. Volpe à son entrée à la réunion des députés libéraux.

John Nunziata a répété que les circonstances entourant l'affaire Bhaduria devaient faire l'objet d'une enquête d'un comité parlementaire.

Jag Bhaduria, le principal intéressé est d'accord. Il a bien précisé hier qu'il avait pris la décision de démissionner du parti pour rétablir sa réputation. « Je voulais refaire mon nom et je croyais que j'étais mieux en mesure de le faire que le Parti libéral. »

Le député a été plongé dans une controverse lorsqu'il a admis avoir écrit des lettres menaçantes à ses supérieurs du Conseil scolaire de Toronto. Il y souhaitait qu'ils subissent le même sort que les victimes de la Polytechnique de Marc Lépine.

Ce sont les révélations au sujet de ses diplômes qui ont fait déborder le vase. Les médias ont rapporté qu'il avait manipulé son curriculum vitae pour faire croire qu'il était diplômé en droit de l'Université de Londres.

Mardi aux Communes, M. Bhaduria a précisé qu'il n'avait jamais prétendu être avocat. Preuve à l'appui, il a déclaré qu'il détenait un diplôme « intermédiaire » en droit de l'Université de Londres. Ce diplôme confirme qu'il a complété deux années d'étude en droit.

Jean Payne a des problèmes d'argent

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Déjà aux prises avec un conflit sur l'usage de fonds fédéraux, la députée libérale fédérale de Terre-Neuve, Jean Payne, s'est fait demander le remboursement d'une autre somme d'argent. Elle a même reçu un coup de téléphone d'un ministre provincial la pressant de rembourser un prêt en souffrance d'environ 40 000 \$. L'argent a été emprunté en 1989 auprès d'Enterprise Newfoundland and Labrador, pour le compte d'une de ses deux compagnies de placement, aujourd'hui fermées.

Mme Payne est également impliquée dans un conflit avec Ottawa qui affirme que PCM Group et son autre compagnie, C.P. Contracting, ont utilisé 42 000 \$ (77 000 \$ avec intérêts) de fonds fédéraux destinés à la formation pour payer des dépenses d'administratives. La députée a accepté de rembourser environ 52 000 \$ au ministère du Perfectionnement des ressources humaines.

C'EST LE TEMPS DE CAUSER...

CAUSEUSE

29^{\$}



♦ Avec tout achat de 1 275 \$ et plus, nous vous offrons cette très jolie causeuse "flip flop" aux formes arrondies et imprimée de fleurs aux chaleureuses teintes automnales.

...Février. Le mois des amoureux, un mois pour causer... et se compter fleurette! Vous trouverez sûrement un petit coin dans votre foyer qui deviendra... propice à la causerie!

JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21 H.
SAMEDI JUSQU'À 17 H.

*12 février 1995 - Conditionnel à l'approbation du crédit - Acompte 30%

LA GALERIE DU MEUBLE

5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

CLASSIQUE: 1215, boul. Charest O. Québec. Tél.: 681-0171
CONTEMPORAIN: 18, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-0171
ROCHE BOBOIS: 9, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-4101
CUIR NO 1: 2960, boul. Laurier, Ste-Foy. Tél.: 653-6761
SOFA DESIGN: 10, rue Courcellette, Québec. Tél.: 681-2302

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI AU MERCREDI 9 H À 17 H 30 • JEUDI ET VENDREDI 9 H À 21 H • SAMEDI 9 H À 17 H • DIMANCHE 12 H À 17 H
Nous sommes fiers de nous associer à l'exposition "Un Art de Vivre. Le meuble de goût à l'époque victorienne au Québec" présenté au Musée de la civilisation.

LE RETOUR DES «GRANDES CHALEURS»
DU 17 FÉVRIER AU 26 MARS 1994

ÉVASION THÉÂTRE

FORFAIT INCLUANT:
LA CHAMBRE, LE REPAS DU SOIR, UN BILLET POUR LA PIÈCE DE THÉÂTRE ET L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES: SKI DE FOND (135KM), PATINAGE, GLISSADE, PISCINE INTÉRIEURE.

A COMPTER DE **69\$** PAR PERSONNE, PAR JOUR, OCC. DOUBLE
* TAXES ET SERVICE EN SUS

MANOIR Plaisirs d'hiver!

DU LAC DELAGE

RÉSERVATIONS: 848-2551

COMMENCEZ À PAYER DANS

1 AN

Les syndiqués sont prêts à lancer la construction

La FTQ appuie le projet de cogénération Polsky

QUÉBEC — « On n'est pas des oiseaux. On a faim. Quand est-ce qu'on commence la construction de l'usine de cogénération ? »

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

Un électricien de Limoilou, Gérard de Repentigny, s'est amené, hier soir, devant le BAPE pour fai-

re savoir que la FTQ endosse l'idée de bâtir une centrale de cogénération d'électricité, mise de l'avant par les firmes américaine Polsky et albertaine Paramount Ressources.

Devant un auditoire d'une cen-

taine de personnes, dont au moins une dizaine de collègues de la Fédération des travailleurs du Québec, il a demandé combien de jobs verront le jour pour ériger les installations. Deux cents emplois directs et 250 indirects qui feront tomber une manne de 16 millions \$ sur la région, lui a répondu l'homme d'affaires Michael Polsky.

Se tournant vers le chef de l'exploitation de Daishowa, André Sarasin, qui entend réduire ses coûts d'exploitation de 1,5 million \$ par an en achetant de la vapeur de la future centrale, il lui a demandé combien la compagnie de pâtes et papiers a investi dans son usine. En 14 ans, lui a précisé avec le sourire M. Sarasin, 566 millions \$ ont été injectés, générant 237 emplois.

« On peut voir, ce soir, que ce sont des créateurs d'emplois, a déclaré M. de Repentigny. Maintenant, quand est-ce qu'on commence ? »

« Immédiatement », a rétorqué le promoteur en précisant qu'il doit décrocher l'approbation du Bureau des audiences publiques sur l'environnement et s'entendre avec Hydro-Québec sur les 120 mégawatts que produira la centra-

le en utilisant surtout du gaz naturel, mais aussi la vapeur de l'incinérateur de la Communauté urbaine de Québec.

Directeur régional de la FTQ, M. Guy Duguay a ajouté au SOLEIL que la centrale juge que le projet sera bénéfique pour l'environnement. « En fournissant de la vapeur, c'est Daishowa qui pourra arrêter de polluer avec ses bouilloires au mazout. De toute façon,

si ces bouilloires avaient tellement pollué, Daishowa aurait pas été pris, l'été dernier, avec 100 000 goélands dans sa cour, non ? »

La création d'emplois est un argument qui frappe, en ces temps de récession, mais il évite une question primordiale, a réagi John Burcombe, du Mouvement Au Courant. « Est-ce qu'on a besoin de l'électricité ? »

« Il n'y a toujours pas de ré-

ponse à cette interrogation, ce soir », a-t-il poursuivi en pointant du doigt le fait qu'Hydro a refusé de dévoiler avant la fin du mois son nouveau bilan énergétique pour la province.

Sur la question de l'emploi, le porte-parole a indiqué qu'il faudrait peut-être aussi évaluer combien de postes découleraient d'un effort pour améliorer l'efficacité énergétique de la Daishowa.

INFO-IMPÔTS

J'ai 72 ans et mon épouse en a 66. Puis-je encore contribuer à un REÉR?

À condition d'avoir un montant de revenus gagnés pour l'année précédente ou des droits de cotisation inutilisés, vous pouvez contribuer au REÉR de votre conjointe et obtenir la déduction à votre déclaration, puisque la limite de 71 ans s'applique au bénéficiaire du REÉR et non à la personne qui verse les contributions.



LA CORPORATION PROFESSIONNELLE
DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS
DU QUÉBEC

Jugement de la Commission des affaires sociales

La silice, un agent cancérigène, même chez les adeptes du tabac

QUÉBEC — La Centrale des syndicats démocratiques salue comme une grande victoire pour les travailleurs un jugement de la Commission des affaires sociales qui vient de reconnaître la relation entre l'exposition à la silice en milieu de travail et le cancer du poumon et ce, malgré le tabagisme du travailleur.

par LISE FOURNIER
LE SOLEIL

Le président de la CSD Claude Gingras affirme par ailleurs que la

décision rendue publique, hier, fera jurisprudence pour d'autres travailleurs atteints de silicose pulmonaire. Mais il aura fallu huit années de batailles juridiques pour que la famille de Raymond

Langlois obtienne gain de cause et soit indemnisée en vertu de l'ancienne Loi sur les accidents du travail.

Le travailleur d'Inglis décédé en 1985, à l'âge de 55 ans, avait travaillé pendant 27 ans dans le département de l'émail de l'usine Bélanger de Montmagny. Et il fut établi que son décès était dû à la silicose pulmonaire. Son organisme contenait 84 sortes de métaux dont du nickel, du zinc et de la silice en quantité importante.

C'est alors que la famille, appuyée par la CSD, décidait de porter le dossier devant la Commission des accidents du travail qui, quelques mois plus tard devenait la Commission de la santé et de la sécurité du travail au grand dam des Langlois.

« Aujourd'hui, justice a été rendue », a déclaré le fils Marc Langlois à l'issue d'une conférence de presse, mais non sans peine et avec des débours personnels de 10 000 \$ pour fins d'expertises médicales. « Toutefois sans le soutien des procureurs de la CSD, qui ont assumé l'entière défense, nous n'y serions jamais arrivés », clame Marc Langlois. Avec ce jugement, Mme Langlois obtient une indemnisation de 88 000 \$ et une pension de 1028 \$ par mois jusqu'à sa mort.

Ainsi dans son jugement, la commission a fait siennes les conclusions des experts médicaux à l'effet que la silicose est reconnue comme agent cancérigène. Quant au tabagisme, la Commission a accepté la thèse du Dr Gourdeau selon laquelle : « Devant l'exposition professionnelle importante, la relation entre le cancer du poumon et les risques reliés au milieu de travail devient positive malgré la présence du tabagisme. »

S'il se réjouit de la victoire, le président de la CSD, Claude Gingras, est toutefois mordant à l'endroit de la CSST qu'il accuse « d'obstruction et de lenteur extrême dans ce dossier dans le but de décourager la famille ». Il est temps, selon lui, de démanteler cet éléphant blanc qu'est devenue la CSST.

Deux accidents dans la même soirée

QUÉBEC — Un conducteur a été arrêté par les policiers de Québec, vers 19 h hier, après qu'il eut causé des blessures légères aux trois occupants d'un autre véhicule qu'il venait de heurter. La collision est survenue au coin des rues Dorchester et de la Reine. L'homme, aux facultés affaiblies par l'alcool, n'en était pas à son premier accident de la soirée. Il avait été impliqué dans une collision sur l'autoroute Dufferin quelques instants auparavant et avait pris la fuite. Les blessés ont été transportés à l'Enfant-Jésus et à l'Hôtel-Dieu de Québec.

VENTE
PRÉ-SALON
**INCROYABLE
COMME IL EST
FACILE
D'ACCÉDER À
UNE NOUVELLE
VOLVO**

Volvo de Québec
vous l'offre au juste prix
25 645\$*
PDSF 25995\$
* Sur véhicule en inventaire ou disponible à l'usine. Cette offre est pour un temps limité. Transport, préparation, taxes en sus.
VOLVO
Sécurité avant tout
VOLVO DE QUÉBEC
2335, rue Watt, Sainte-Foy
(Parc Colbert Est, sortie Charest Ouest, angle du Vallon)
Ricko-Clair 656-1112
1-800-563-VOLVO

STORES

VERTICAUX • HORIZONTAUX • PLISSÉS • STORES DE TOILE

**OUVERT
LE DIMANCHE
12-17h**

V E N D U S

DIRECT AU PUBLIC

QUÉBEC

UN DES PLUS GRANDS
FABRICANTS DE STORES AU PAYS DEPUIS PRESQUE
40 ANS VOUS PERMET D'ACHETER

DIRECTEMENT du MANUFACTURIER
AU PLUS BAS PRIX GARANTI!

PRÊTS EN MOINS DE

24h

PROFITEZ D'UN IMMENSE CHOIX

15,000

**STYLES et
COULEURS**

EN PLUS
NE PAYEZ

PAS de TAXE

NI TPS, NI TVQ!

EXEMPLES DE NOS BAS PRIX
à TOUS LES JOURS!

STORES PLISSÉS
EN TISSU

Habilitez vos fenêtres à la mode dernier cri!
Stores plissés de 1^{re} qualité, style «Brighton»,
déjà fabriqués. Cinq couleurs au choix: blanc,
ivoire, pêche, bleu ou rose.

18x64	27 ⁴⁹	38x64	53 ⁴⁹
20x64	29 ⁹⁹	40x64	56 ⁴⁹
22x64	32 ⁴⁹	42x64	58 ⁹⁹
24x64	34 ⁹⁹	44x64	61 ⁴⁹
26x64	37 ⁹⁹	46x64	63 ⁹⁹
27x64	40 ⁴⁹	48x64	66 ⁹⁹
30x64	42 ⁹⁹	54x64	69 ⁴⁹
33x64	45 ⁴⁹	60x64	71 ⁹⁹
35x64	48 ⁴⁹	64x64	74 ⁴⁹
36x64	50 ⁹⁹	72x64	79 ⁹⁹

• Succursale No. 18 • Québec • Succursale No. 18 • Québec • Succursale No. 18

**265, boul.
Wilfrid Hamel**
à Vanier (Angle rue Du
Pont Scott, directement en
face de l'hôpital Christ-Roi)
687-0053

LE
**MARCHÉ
DU STORE**

• VISA • MASTERCARD • AMERICAN EXPRESS • PAIEMENT DIRECT INTERAC • CHÈQUES ACCEPTÉS •



OUVERT

Lundi au mercredi: 9h-18h
Jeudi et vendredi: 9h-21h
Samedi: 9h-17h
Dimanche: 12h-17h

UN MOT **du** PRÉSIDENT de CHRYSLER CANADA.



Chez Chrysler Canada, nous croyons que la confiance se mérite. Et pour nous, que nos véhicules primés à travers le monde connaissent du succès autant chez le consommateur que chez la critique, qu'ils fracassent des records de production et de ventes, cela ne signifie qu'une chose et une seule: Chrysler fait ses preuves.

La confiance se mérite. Les ingénieurs chez Chrysler ont fait leurs preuves avec la technologie de la traction avant et la construction, au Canada, de la première mini-fourgonnette au monde. Dix ans plus tard, Chrysler Canada domine encore le marché, qu'il a créé, avec la Plymouth Voyager, la Dodge Caravan et la Chrysler Town & Country.

La confiance se mérite, et pour ce faire, Chrysler a investi des millions de dollars pour l'entraînement de tous les employés de ses concessionnaires à la grandeur du pays avec son programme « Le client d'abord ».

La confiance se mérite et la main-d'œuvre de chez nous a fait ses preuves. Elle vous a prouvé sa qualité et sa productivité en assurant une production record de 643 356 véhicules, l'an dernier. Puisque 90 % de toute notre production est vouée à l'exportation, cela signifie des milliards de dollars injectés dans notre économie.

La confiance se mérite et les entreprises d'ici ont fait leurs preuves puisque l'an dernier Chrysler leur a acheté pour près de 5 milliards de dollars en biens et services. Chrysler verse aussi plus de 770 millions de dollars en salaires à ses 14 200 employés qui, à leur tour, encouragent les entreprises canadiennes.

La confiance se mérite. Les succès répétés des Jeep Cherokee et Grand Cherokee, et du camion Dodge Ram, récemment choisi le « Camion de l'année 1994 »¹, le prouvent. Pendant ce temps, les Concorde, Intrepid et Vision, nos intermédiaires de fabrication canadienne, font leurs preuves et ne cessent d'être louangées pour leur habitacle avancé. Nos grandes berlines, telles la LHS et la New Yorker, aussi construites ici, font elles aussi leurs preuves. D'ailleurs, la LHS 1994 a reçu le titre de « Meilleur véhicule construit au Canada »².

Oui, la confiance se mérite et le fait que nous ne restions pas assis sur nos lauriers en est une preuve supplémentaire. Voilà maintenant que Chrysler s'attaque avec confiance au marché des sous-compactes, en lançant sa nouvelle grande petite voiture: la Neon. Grâce à son design « à habitacle avancé », la Neon offre un espace, un confort, une sécurité, une tenue de route et des performances jamais vus dans un modèle de cette taille, et ce, à un prix très abordable. À preuve: la Neon a déjà remporté le titre de « Voiture de l'année »³.

La confiance se mérite et Chrysler n'a certes pas l'intention de s'arrêter là. Voilà pourquoi nous venons d'annoncer un investissement capital d'au-delà de 600 000 000 \$. Après tout, nous avons confiance, nous aussi. Confiance en vous.

La confiance se mérite. Chrysler fait ses preuves.

Cordialement,

G. Yves Landry

Président-directeur général

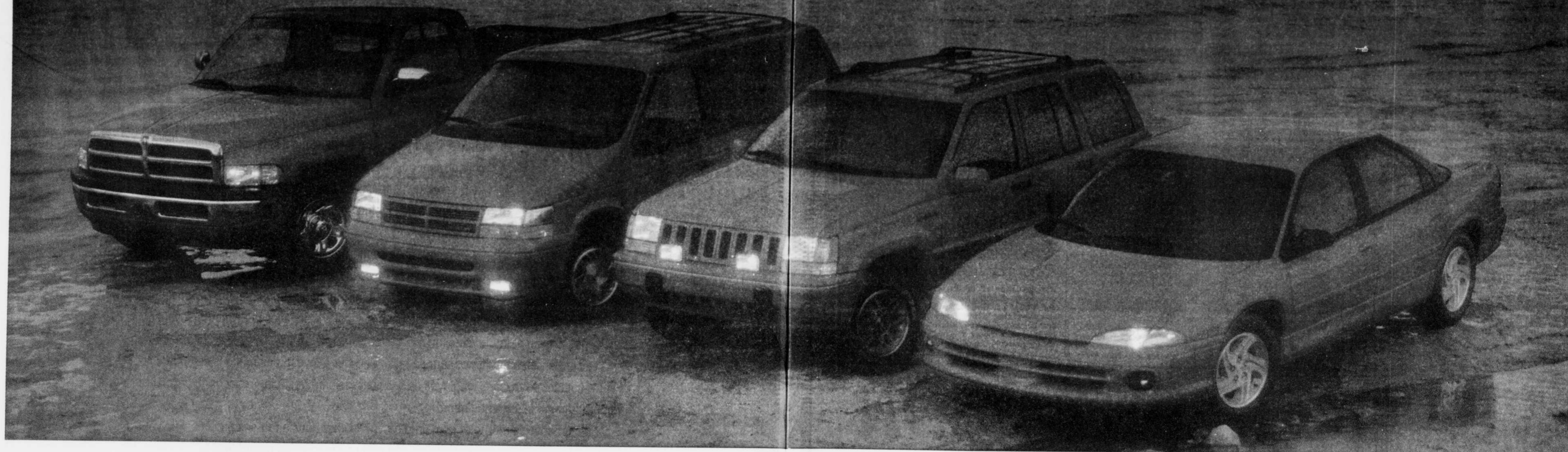
¹ Motor Trend
² World of Wheels
³ Automobile Magazine



CHRYSLER
CANADA

1 800 361-3700

LA CONFIANCE SE MÉRITE.



CHRYSLER FAIT SES PREUVES.

DIX ANS PLUS TARD,
L'AUTOBEAUCOUP DOMINE ENCORE LE MARCHÉ.
PLUS DE 4 MILLIONS D'UNITÉS VENDUES.

LA DODGE CARAVAN/
PLYMOUTH VOYAGER 1994,
DE CONSTRUCTION
CANADIENNE.



- Ensemble 24T
- ✓ Coussins gonflables jumelés à l'avant, en équipement de série.
 - ✓ Poutres latérales de sécurité dans les portières avant et coulissante, en équipement de série.
 - ✓ Sièges pour sept passagers, sans frais.
 - ✓ Climatiseur.
 - ✓ Boîte automatique.
 - ✓ Moteur V6 de 3,0 litres.

LA MINI-FOURGONNETTE ABORDABLE

- ✓ Traction avant.
- ✓ Porte-bagages.
- ✓ Intérieur et extérieur redessinés.
- ✓ Radio électronique MA/MF stéréo.
- ✓ Ouverture électrique du hayon arrière.

17 888\$*

Comprenant la remise de 1000 \$.

L'ÉCONOMIE FAIT SES PREUVES.

COLT/SUMMIT 1994



Ensemble 21A

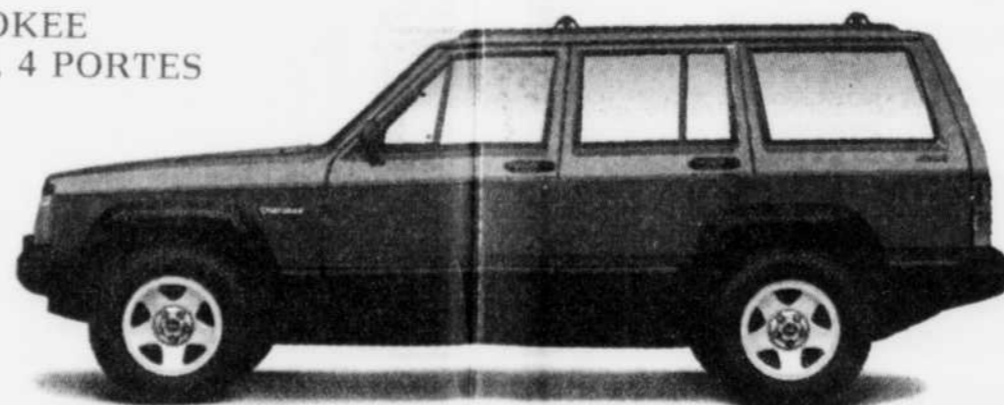
- ✓ Coussin gonflable côté conducteur, en équipement de série.
- ✓ Servo direction/freins.
- ✓ Dégivreur de lunette arrière.
- ✓ Moteur de 1,5 litre, 4 cylindres à injection multipoint.
- ✓ Rétroviseurs extérieurs à commande électrique.
- ✓ Sièges pour 5 passagers.
- ✓ Boîte manuelle à 5 rapports.
- ✓ Système d'échappement en acier inoxydable.

9 494\$*

Comprenant la remise de 1250 \$.

LA LÉGENDE FAIT SES PREUVES.

JEEP CHEROKEE
SPORT 1994, 4 PORTES
ET 4RM



Ensemble 26E

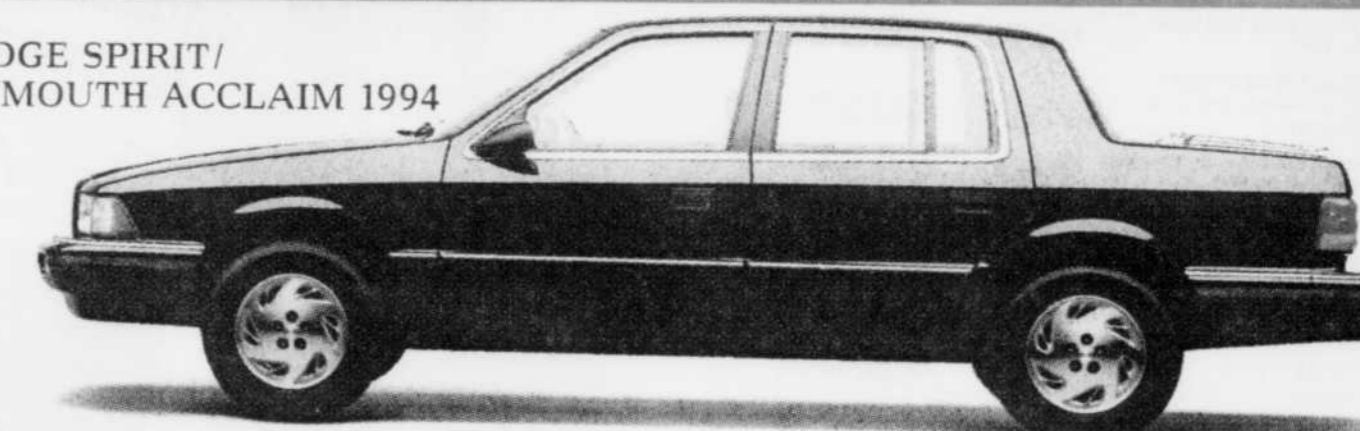
- ✓ Moteur de 4 litres à 6 cylindres en ligne.
- ✓ Boîte automatique à 4 rapports.
- ✓ Climatiseur.
- ✓ Poutres latérales de sécurité dans les portières.
- ✓ Volant inclinable.
- ✓ Volant gainé de cuir.
- ✓ Système à 4RM avec prise convertible à la volée Command-Trac*.
- ✓ Radio MA/MF avec lecteur de cassette stéréo.

21 494\$*

Comprenant le climatiseur sans frais.

LA VALEUR FAMILIALE FAIT SES PREUVES.

DODGE SPIRIT/
PLYMOUTH ACCLAIM 1994



Ensemble 22E/22F

- ✓ Climatiseur.
- ✓ Coussin gonflable côté conducteur, en équipement de série.
- ✓ Boîte automatique.
- ✓ Possibilité de 4 sièges pour six passagers.
- ✓ Traction avant.
- ✓ Volant inclinable/régulateur de vitesse.
- ✓ Radio MA/MF avec lecteur de cassette stéréo.
- ✓ Servodirection.
- ✓ Servofreins à disques.
- ✓ Inclut l'ensemble édition spéciale or ou argent qui comprend: roues d'aluminium, porte-bagages, panneau avant, bandes et moulures, autocollants et plus encore.

13 994\$*

Après la remise de 1650 \$.

LA VOITURE COMPLÈTE FAIT SES PREUVES.

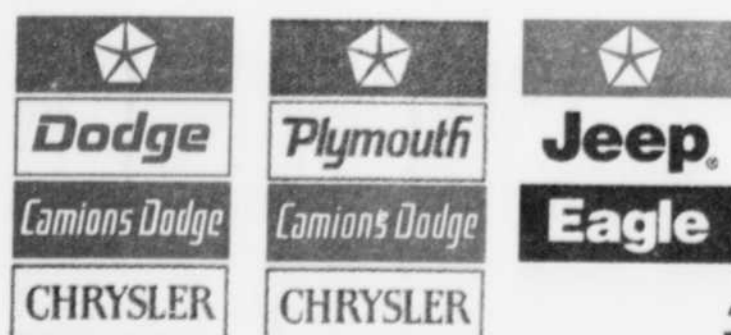


Ensemble 22D

- ✓ Coussin gonflable côté conducteur, en équipement de série.
- ✓ Climatisation et vitres teintées.
- ✓ Boîte automatique.
- ✓ Moteur de 2,2 litres à injection électronique.
- ✓ Traction avant.
- ✓ Servodirection.
- ✓ Servofreins à disques.
- ✓ Radio MA/MF stéréo à 4 haut-parleurs.
- ✓ Pneus radiaux 4 saisons.
- ✓ Dégivreur de lunette arrière.
- ✓ Essuie-glace de luxe à balayage intermittent.
- ✓ Banquette arrière rabattable.
- ✓ Rétroviseurs extérieurs à commande électrique.
- ✓ Ensemble d'éclairage et plus.

10 435\$*

Comprenant la remise de 1250 \$.



VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER.



QUELQU'UN DE FIABLE.

*Les véhicules peuvent différer légèrement de ceux illustrés. Ces offres ne s'adressent qu'aux particuliers achetant pour un usage personnel seulement et ne s'appliquent qu'aux modèles 1994. Ces prix excluent les frais de transport, les frais d'immatriculation, d'assurances, les taxes et autres frais pouvant s'appliquer. Les remises en argent, d'une durée limitée, ont été soustraites de tous les prix indiqués et incluent la TPS. Ces offres annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Frais de transport: Caravan/Voyager 810 \$; Colt/Summit 415 \$; Jeep Cherokee Sport 670 \$; Spirit/Acclaim 625 \$; Sundance/Shadow 600 \$. Les demandes de crédit sont conditionnelles à l'approbation de Chrysler Credit Canada Inc. L'offre de crédit du fabricant peut remplacer la remise en argent. Ces offres d'une durée limitée sont mutuellement exclusives. Il peut être nécessaire de commander le véhicule auprès de votre concessionnaire. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Certaines restrictions s'appliquent. Un autre choix de garanties est offert pour les modèles importés. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

Raymonde Verreault pourrait être relevée de ses fonctions de juge

MONTRÉAL (PC) — Le Conseil de la magistrature du Québec étudiera à huis clos, mardi prochain, la possibilité que la juge Raymonde Verreault soit relevée de ses fonctions de juge en chef de la cour municipale de Montréal, le temps pour le conseil d'étudier la plainte portée à son endroit par le Barreau du Québec.

En Bref

■ La musulmane et le juge : plainte rejetée

MONTRÉAL (PC) — Le Conseil de la magistrature a rejeté la plainte pour intolérance religieuse déposée contre le juge Richard Alary, de la cour municipale de Longueuil, qui avait fait sortir de sa salle d'audience une femme portant le foulard musulman, le temps de décider avec son avocat si cela était conforme aux règles de pratique de la cour. Le 29 novembre 1993, Mme Wafaa Moussiyine comparait devant le juge Alary pour vol à l'étalage vêtue du hijab musulman. Il lui signale qu'elle est censée se découvrir en cour. L'interprète arabe présente sur les lieux explique au juge que le port du hijab est prescrit par la religion musulmane. Le juge demande à Mme Moussiyine de se retirer quelques instants pour discuter avec son avocat, Me Pascal Lescaubeau. La cause fut plus tard reportée. Une plainte a été déposée le lendemain contre le juge.

■ Les casques bleus ont été autorisés à tirer, en Somalie

PETAWAWA (PC) — Les casques bleus canadiens en Somalie ont reçu comme directive de tirer « entre les tongs et le pagne » sur les Somaliens qui pénétreraient dans un camp canadien, a-t-on appris, hier, en cour martiale, au cours du procès du soldat Elvin Kyle Brown, 25 ans, accusé de meurtre et de torture. Et un médecin militaire qui a examiné la victime, Shidane Arone, 16 ans, tué alors qu'il était détenu par les Canadiens, a dit que l'homme devait avoir été battu « par des professionnels », a déclaré un officier qui ne peut être identifié au cours de son témoignage.

« Le conseil se penchera sur la pertinence pour Mme Verreault de continuer à exercer ses fonctions pendant l'enquête », a indiqué, hier, le secrétaire du Conseil de la magistrature, Bernard Teller, au cours d'une conférence de presse.

Selon ce dernier, c'est la première fois qu'un juge occupant une haute fonction fait l'objet d'une plainte devant le conseil. « Je ne crois pas qu'un juge en autorité ait jamais dû faire face à une enquête comme telle », a-t-il dit.

La plainte du Barreau porte essentiellement sur la décision de la juge Verreault de laisser en plan trois jugements à rendre dans des affaires d'agressions sexuelles, en janvier.

Ce geste a soulevé des remous dans l'opinion publique. Il a provoqué le dépôt d'une douzaine de plaintes auprès du conseil ainsi que de 20 à 25 lettres de protestation.

La juge Verreault risque d'être réprimandée pour le geste posé ou encore de faire l'objet d'une recommandation auprès du ministre de la Justice pour que ce dernier s'adresse à la cour d'appel pour obtenir sa destitution.

Les cinq membres du comité d'enquête qui entendront publi-

quement la plainte d'ici 30 jours sont le juge en chef associé de la cour du Québec, à Québec, Yvon Mercier; le juge en chef adjoint Rémi Bouchard, de Québec; la juge Ginette Durand-Braut, de la cour du Québec; le juge municipal Denis Gagnon de la région des Laurentides et Mme Nicole Pageau-Goyette, représentante du public.

Le 24 janvier, le bâtonnier du Québec, Denis Paradis, faisait valoir que la juge Verreault aurait pu au moins rendre un verdict avant de transférer les causes.

Il soulignait que le geste posé par la juge était « très coûteux en temps humain et au plan économique ».

Comme la juge Verreault savait depuis le 24 novembre qu'elle entrerait en fonction à la cour municipale de Montréal le 19 janvier, elle avait le temps d'organiser ses affaires et de compléter ses dossiers, avait fait valoir le bâtonnier.

Par ailleurs, la décision de la juge Verreault de ne pas rendre de jugement à l'issue de trois procès pour agressions sexuelles dirigés par elle a conduit, hier, à l'acquiescement de trois hockeyeurs accusés de viol.

Demain, un autre dossier laissé en plan par la juge Verreault sera présenté en cour pour que la date d'un nouveau procès soit fixé.



Reçus de l'Ordre du Canada

L'inspiratrice de la Fondation Mira, Mme Gisèle Vézina-Dupont du quartier Neufchâtel de Québec (ci-dessus), a été faite membre de l'Ordre du Canada, hier, par le gouverneur général Ray Hnatyshyn. Mme Yolande Bonenfant associée à la Maison Michel-Sarrazin, ainsi que l'industriel Benoit Vachon de Sainte-Marie et le président d'Hydro-Québec Richard Drouin sont aussi du nombre des 44 Canadiens qui ont été honorés hier.

VENTE FIN DE SAISON

1 000 000 \$ et plus de fourrures à liquider
ÉPARGNEZ jusqu'à 500\$ 1000\$ 1500\$ 2000\$ et plus

- 500\$	REGULIER	SPECIAL
Veste loup	1295\$	395\$
Pelisses doublées seal français	995\$	395\$
Pelisses ¾ ou longues garnies vison, renard ou opossum	1195\$	495\$
Anorak doublé seal français garni chat finlandais	995\$	495\$

- 1000\$	REGULIER	SPECIAL
* Jaquette renard teint lynx	1995\$	695\$
Pelisses ¾ avec capuchon garni renard	1195\$	795\$
Pelisses doublées seal français		

- 2000\$	REGULIER	SPECIAL
Pelisses doublées nutria rasé	2895\$	1895\$
Agneau retourné garni mouton perse	2695\$	1995\$

- 3000\$	REGULIER	SPECIAL
Chat sauvage ¾		

En février exceptionnellement
OUVERT LE DIMANCHE
de 12 h à 17 h

NOUS
PAYONS
LA

TIPS

12 MOIS
SANS INTÉRÊT*
Ne payez que les taxes maintenant!

Deux vison ranch long ou ¾	2695\$	1695\$
* Jaquette vison demi-buff	2495\$	1695\$
Castor long poil peaux allongées	2695\$	1695\$
* Chat sauvage garni renard noir et indigo	2395\$	1695\$
Pelisses doublées pattes de vison	3495\$	1695\$
Jaquette renard cristal ou indigo	2395\$	1895\$
	2695\$	1895\$

+ 4000\$	REGULIER	SPECIAL
Vison ranch femelle taille forte	4295\$	3495\$
* Castor rasé violet	4695\$	3695\$
Vison femelle ranch ou demi-buff	4995\$	3995\$
* Vison bleu iris	4895\$	3995\$
* Vison femelle ranch peaux allongées "Oscar de la Renta"	5695\$	4495\$
	6495\$	5395\$
	7995\$	6495\$
	9995\$	8495\$
	11 995\$	9995\$

Sélection de chapeaux et bandeaux à prix réduits.

PROFITEZ DE
NOTRE PLAN
MISE DE CÔTÉ

PRÉMONT FORGUES
FOURRURES
DEUX NOMS... UNE RÉPUTATION
PLACE DE LA CITÉ • SAINTE-FOY (418) 654-3660

Heures d'ouverture:
Lun., mar., mer.: 9 h 30 à 17 h 30;
jeu., ven.: 9 h 30 à 21 h;
samedi: 9 h 30 à 17 h;
dimanche: 12 h à 17 h.
* Un seul manteau disponible
** Sur tout achat de 1000 \$ et plus
La promotion de la TPS ne s'applique pas aux ventes faites antérieurement
Prix sujets à ventes préalables
Stationnement gratuit pour nos clients

Projet de loi sur le suicide médicalement assisté

Robinson tient sa promesse faite à Sue Rodriguez

OTTAWA (d'après PC) — Le député néo-démocrate Svend Robinson a tenu parole et a déposé hier aux Communes un projet de loi privé pour légaliser le suicide médicalement assisté. Pour sa part, le député libéral de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, vivement opposé à cette forme de suicide, a déposé sa propre motion pour demander aux députés d'appuyer le texte actuel du Code pénal.



Svend Robinson s'est engagé à faire tout son possible pour changer la loi...

M. Robinson avait présenté un premier projet en 1992, au moment où il faisait connaissance avec Mme Rodriguez. Elle souffrait déjà de sclérose amyotrophique latérale, une maladie dégénérative qui entraîne l'atrophie de tous les muscles. Elle amorçait alors le combat qui devait la mener devant la Cour suprême dans le but de faire légaliser le suicide médicalement assisté.

Projet

Le projet de loi de M. Robinson veut permettre aux gens qui veulent mettre fin à leurs jours de recevoir l'aide d'un médecin pour ce faire. Le médecin devrait obtenir l'avis d'un second médecin avant de pouvoir assister un patient.

Ce projet n'autorise qu'une aide de nature médicale. Toute autre aide au suicide demeurerait un acte criminel passible d'un maximum 14 ans de prison.

L'enquête

Pendant ce temps, à Victoria, le sergent-détective de la GRC chargé de l'enquête sur les circonstances de la mort de Mme Rodriguez, Wayne Squire, a déclaré que le député Robinson avait tout à fait le droit de ne pas divulguer le nom du médecin qui aurait aidé la célèbre patiente à mourir.

Prié de dire s'il était possible qu'il n'y ait pas eu de médecin présent au moment du décès de

Mme Rodriguez, il a répondu: « Tout est possible, j'imagine. »

Le policier a fait savoir que le coroner avait rendu le corps de Mme Rodriguez, mais que les rapports des examens toxicologiques destinés à identifier ce qui a causé sa mort ne seraient pas disponibles avant encore une ou deux semaines.

Le gouvernement

Le leader parlementaire du gouvernement Herb Gray ignorait encore hier si le gouvernement allait tirer profit de l'initiative de M. Robinson pour tenir le débat et le vote libre promis par le premier ministre Jean Chrétien et le ministre de la Justice Allan Rock.

Pour le moment, seul le Reform Party est opposé à l'idée de laisser les députés voter selon leur conscience, et voudrait un référendum national sur la question.

Le premier ministre Chrétien n'a pas apprécié l'idée. « À la Chambre des communes, il n'y a qu'un vote. C'est celui du député et le député votera selon sa conscience, c'est tout », a-t-il répliqué.

« Cette notion selon laquelle les sondages devraient nous remplacer me révolte. Nous sommes élus pour exercer notre jugement », a-t-il répondu à l'idée d'une consultation nationale.



...tandis que le libéral Don Boudria fera tout pour que le Code pénal demeure inchangé.

En déposant son projet de loi, Robinson a le sentiment de tenir encore un peu plus ses promesses à l'endroit de son amie Sue Rodriguez, cette résidente de Colombie-Britannique qui a mis fin à ses jours samedi.

« Je me suis engagé depuis longtemps, non seulement envers

La pertinence d'actes médicaux sera revue

QUEBEC — Le nouveau Conseil médical du Québec crée dans la foulée de la réforme des services de santé entend revoir au cours des prochains mois la pertinence de plusieurs actes effectués par des médecins, ce qui pourrait conduire à des économies appréciables.

par PIERRE PELCHAT
LE SOLEIL

Le président de cet organisme, le Dr Juan Roberto Iglesias, a en effet indiqué, hier, qu'un avis sera présenté —probablement à l'automne— sur ce sujet à la ministre de la Santé et des Services. « Il n'est pas question de pénaliser le patient, mais de voir si certains actes médicaux sont toujours nécessaires et si certains examens sont bien utilisés », a-t-il affirmé lors d'une rencontre de presse.

Les radiographies pré-opératoires, un examen de laboratoire à tous les trois mois pour mesurer le taux de cholestérol, des radiographies pulmonaires des patients de moins de 40 ans sont-ils pertinents? Fait-on une bonne utilisation des médicaments dans les hôpitaux? Ces questions et d'autres seront abordées par les membres du Conseil médical.

De plus, cet organisme se propose de présenter un avis sur une contribution financière des usagers pour obtenir un service médical. Mais M. Iglesias n'a pas parlé d'un ticket modérateur. Dans certains milieux, il est davantage question de tarif minimum avec un plafond annuel.

En même temps, on abordera la désassurance possible de certains actes médicaux présentement payés par la Régie de l'assurance-maladie alors que d'autres ne le sont pas. M. Iglesias a donné l'exemple d'une radiographie du dos demandée par un chiropraticien qui n'est pas assurée alors que celle demandée par un médecin est couverte par la Régie.

Autre exemple, les cliniques d'amaigrissement. Sans remettre en cause le traitement de l'obésité pathologique, le Dr Iglesias s'interroge sur la pertinence de maintenir la gratuité de traitements contre l'embonpoint réalisés par des médecins tout comme les examens généraux de personnes en bonne santé avant d'entreprendre des cours de conditionnement physique.

Le Conseil médical entend aussi faire des recommandations sur l'organisation des services médicaux afin de favoriser une meilleure complémentarité des hôpitaux. À son avis, il y a trop de laboratoires. « Le système doit se secouer les puces ou c'est le système qui sera secoué », a-t-il affirmé, en faisant référence aux ressources financières limitées du gouvernement.

Dans l'immédiat, l'organisme prépare un avis sur la méthode de répartition des effectifs médicaux utilisée au Québec depuis quelques années.

Le Conseil médical est composé de 15 membres dont huit doivent être médecins. Le Dr Luc Deschênes, médecin spécialiste à l'hôpital du Saint-Sacrement est vice-président du conseil. Le Dr Marie Girard de l'hôpital du Saint-Sacrement, le Dr Michel Maziade, responsable de la recherche au centre Robert-Giffard, M. Jean-Marc Maloney, directeur général du Centre de santé de PortCartier

Sue, mais aussi envers d'autres qui m'ont fait part d'une façon très personnelle de leur lutte pour le droit de mourir dans la dignité. Je me suis engagé à faire tout mon possible pour changer la loi...»

et Mme Hélène Vien, une étudiante en médecine à l'université Laval font également partie du Conseil médical.

La BOUTIQUE MASCULINE annonce sa

VENTE de FERMETURE
Profitez de rabais sans pareils

30% 40% 50%
sur tout... vêtements
accessoires - ameublement

SAMUELSON - WARREN K. COOK
AQUASCUTUM OF CANADA

Une seule adresse
BOUTIQUE MASCULINE
3195, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
656-9508
Centre d'achats de la Colline
Stationnement facile

LE PLAISIR DE BIEN MANGER
À VOLONTÉ
AU RESTAURANT **Le CAUCUS**

VENDREDI 35\$ PAR PERS., À VOLONTÉ
SOIR DES 18 H **BUFFET DE FRUITS DE MER** avec accordéoniste



SAMEDI 12.95\$ PAR PERS., À VOLONTÉ
SOIR DES 18 H **BUFFET DE PÂTES FRAÎCHES** avec accordéoniste



DIMANCHE 15.95\$ 9.75\$
12 H À 14 H 30 **BRUNCH** à volonté ADULTES ENFANTS 5 & 12 ANS

QUÉBEC
HILTON
RÉSERVATIONS
647-2411

L'avantage de choisir

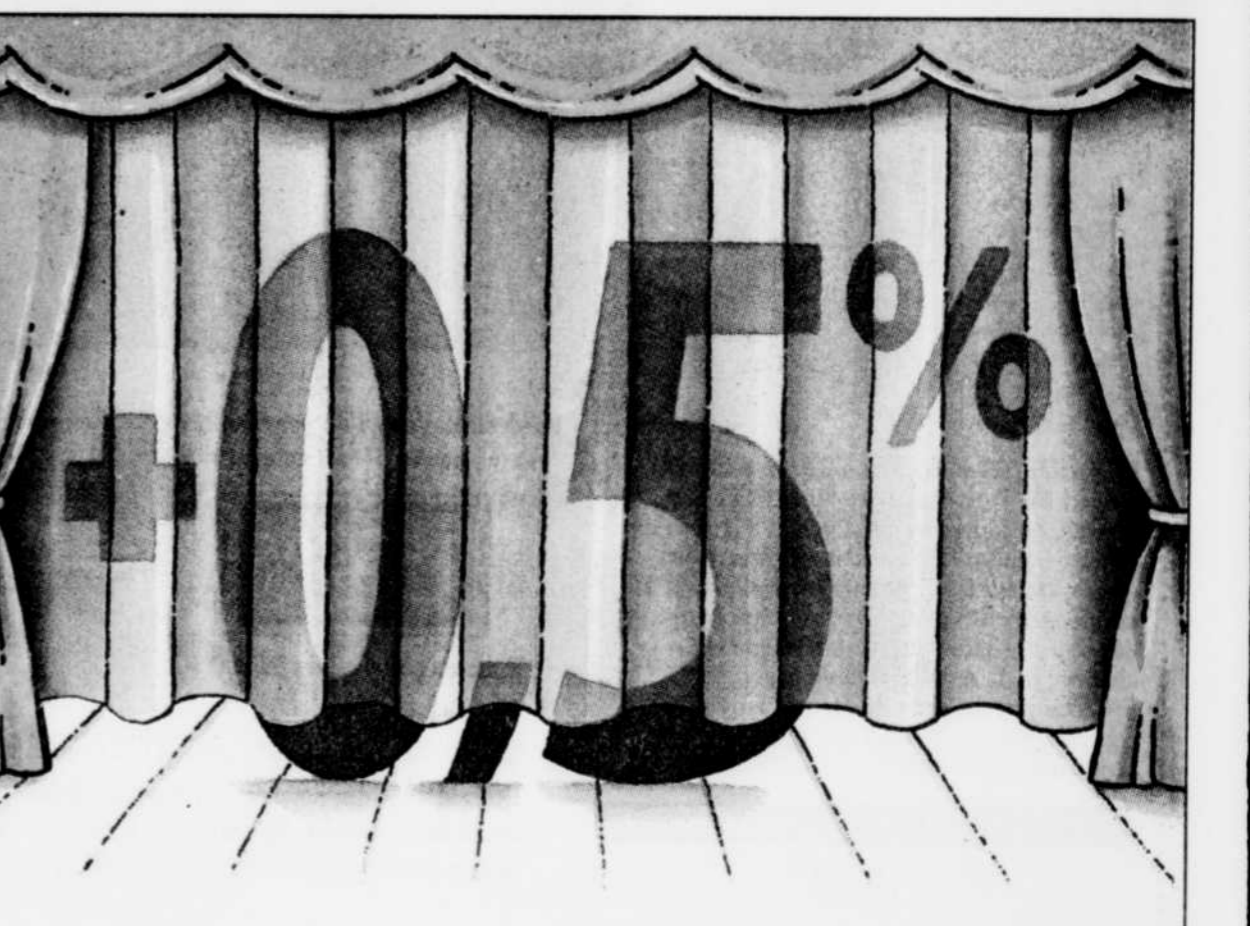


LAURÉAT
MERCURIADES 1993
PARTOUT AU QUÉBEC

QUEL CHOIX!
Jamais moins de 2,000 montures différentes dans les plus grandes marques exclusives.

DEUX PAIRES DE LUNETTES COMPLÈTES VERRES ET MONTURES POUR LE PRIX D'UNE.
Les examens de la vue se font sur place par des optométristes.

QUÉBEC Place Fleur de Lys 529-2141	QUÉBEC CENTRE-VILLE 699, Boul. Charest Est 523-6958	LORETTEVILLE 592, rue Racine 843-6542	MONTMAGNY 59, Boul. Taché 248-8383
QUÉBEC 1100, rue Bouvier 622-4224	SAINTE-FOY Place de la Cité 654-1492	LÉVIS 95, Route Kennedy 833-1131	ST-GEORGES DE BEAUCE Place Centre-Ville 228-0202



Un REÉR Scotia a toujours des talents cachés.

À la Banque Scotia, on trouve toujours des façons de maximiser le potentiel de votre REÉR et de vous en donner plus selon vos ressources. Pour nous, chaque cas est unique et recèle ses propres possibilités de croissance. Notre offre de prime d'intérêt, jusqu'à 0,5% sur les placements à taux garanti, n'est qu'une des nombreuses options de placement que nous mettons à votre disposition, incluant nos onze Fonds communs de placement entièrement admissibles à titre de placement dans un REÉR. Venez nous en parler. Votre REÉR a sûrement plus à offrir que vous ne le pensez.

Banque Scotia

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code civil

Le personnel de la Direction de l'état civil est surchargé par les demandes

QUÉBEC — Vous avez besoin d'un acte de naissance, de mariage ou de sépulture. Alors, armez-vous de patience, car la Direction de l'état civil est littéralement débordée depuis le début de l'année. Elle traite pas moins de 3500 demandes par jour, soit 1000 de plus que prévu.

par MARIE-HÉLÈNE TREMBLAY
LE SOLEIL

Depuis l'entrée en vigueur du Code civil du Québec, le 1er janvier, les municipalités et les paroisses ne peuvent plus enregistrer les naissances, les mariages et les décès. Le gouvernement du Québec, qui jugeait ce « système désuet », a implanté un registre unique de l'état civil, centralisé dans la capitale. Ainsi, selon l'État, « on élimine la double structure religieuse et civile du système, tout en facilitant l'utilisation de la technologie moderne ».

Toutefois, ces changements ont forcé la direction à réajuster rapi-

dement son tir. Pour combler la demande plus importante que prévu, on a dû engager une quarantaine d'employés occasionnels à la mi-janvier. « On avait prévu un engorgement, indique Jeanine Lahaye, porte-parole de la Direction de l'état civil, mais pas aussi important. »

Deux facteurs expliquent notamment ce nombre accru de demandes. Environ 90 % des actes demandés actuellement sont des certificats de naissance, car c'est la période des inscriptions pour la rentrée scolaire de l'automne. Par ailleurs, plusieurs personnes s'imaginent que les certificats délivrés avant le 1er janvier ne sont

plus valides, ce qui n'est pas le cas.

Délai d'un mois

Afin d'éviter le débordement actuel, il est préférable d'utiliser la poste ou le télécopieur, ou encore de se rendre directement à la Direction de l'état civil (205, rue Montmagny, à Québec). « Vaut mieux utiliser le téléphone seulement pour les cas d'urgence », fait remarquer Mme Lahaye. Il est d'ailleurs presque impossible d'obtenir la ligne!

Si vous demeurez à l'extérieur de la région de Québec, vous pouvez vous procurer une demande dans les palais de justice, les presbytères, les municipalités ou encore les bureaux de Communication Québec de toute la province.

Certaines personnes rencontrées à la direction préféraient

l'ancienne façon de fonctionner. C'est le cas pour Mme Denise Morency, qui souligne que « c'était beaucoup plus simple avec les presbytères et ça prenait moins de temps! » Il faut compter deux à trois semaines, peut-être même un mois avant de recevoir l'acte demandé. Pour Mario Bergeron, qui travaille dans un bureau de notaires, le système actuel convient davantage. « Ça règle les problèmes, car tout est maintenant à un seul endroit. Plus besoin de faire plusieurs presbytères. »

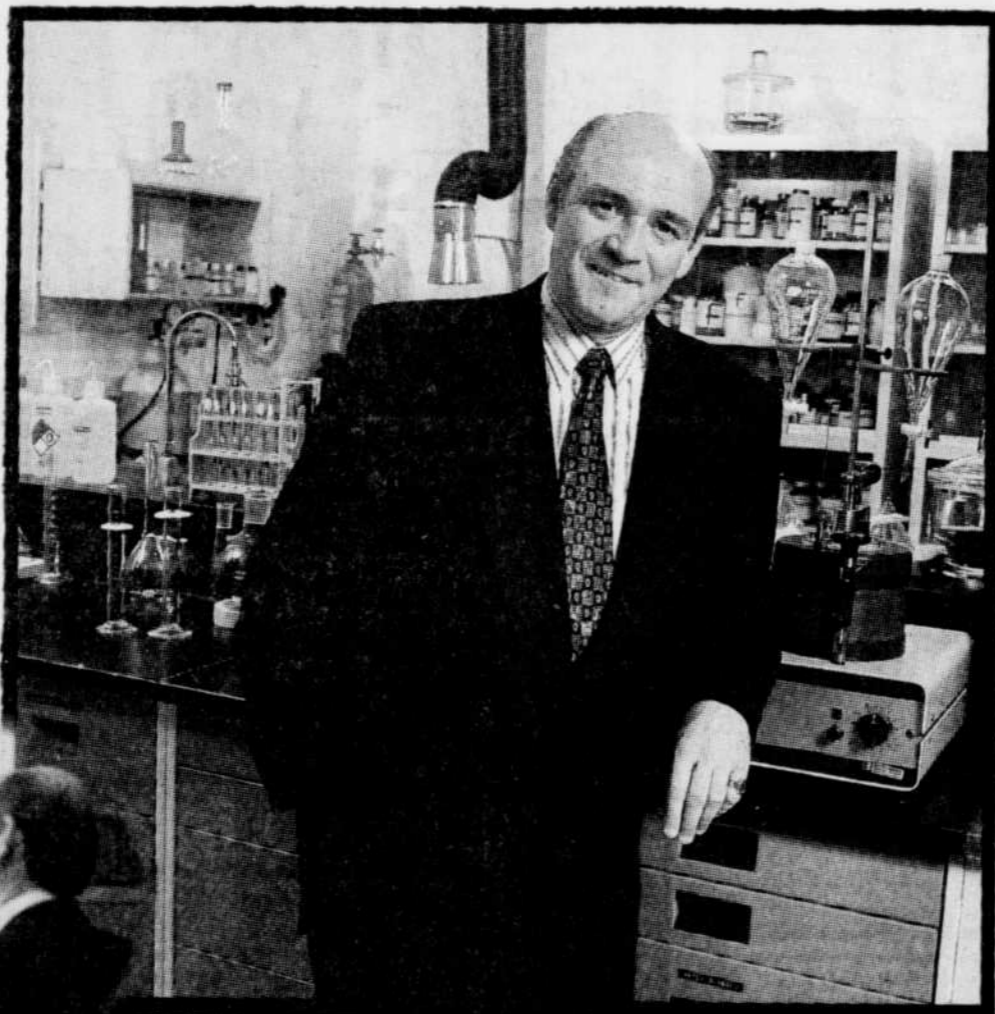
Ces modifications importantes ont aussi eu pour effet de faire augmenter les coûts des actes. Ainsi, il en coûte maintenant 12 \$ pour un certificat de naissance, alors qu'avant, le prix variait de 6 à 8 \$. Si vous êtes pressé et qu'il vous le faut tout de suite, vous devrez déboursier non pas 12, mais 35 \$.

SÉRIE L'ÉPARGNANT REER TRUST ROYAL

« J'aimerais obtenir un rendement plus élevé en diversifiant mon portefeuille, mais il me faut connaître les *choix* qui s'offrent à moi. »

Au cours de la dernière année, Pierre a eu l'occasion de constater de façon concrète comment un portefeuille REER diversifié pouvait produire de meilleurs rendements. Pierre s'est d'abord renseigné autant qu'il a pu avant de prendre des décisions au sujet de ses placements.

Jacqueline Bélanger, conseillère en épargne-retraite. Quinze ans d'expérience à titre de conseillère dans le domaine des REER. Solide formation en fonds communs de placement.



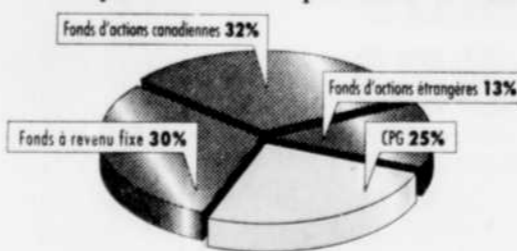
Pierre Boulais, directeur des ventes

Rendement d'un an du portefeuille de Pierre jusqu'au 31 décembre 1993*

15,4 %

Taille du portefeuille : 52 000 \$

Composition révisée du portefeuille de Pierre



Jacqueline Bélanger, conseillère en épargne-retraite du Trust Royal, s'est appliquée à répondre à toutes les questions de Pierre et à évaluer les nombreux modes de placement qui s'offraient à lui. Ensemble, ils ont réalisé une stratégie REER solide qui tient compte des objectifs et des attentes de Pierre au chapitre de la retraite. L'an dernier, grâce à ses décisions touchant la diversification de son portefeuille, Pierre a obtenu des rendements plus élevés.

STRATÉGIE REER DE PIERRE		
Fonds communs de placement et CPG du Trust Royal	Composition de portefeuille initiale (%)	Composition de portefeuille révisée* (%)
CPG	45	25
Titres à revenu fixe	25	30
Actions canadiennes	20	32
Actions étrangères	10	13
Rendement d'un an jusqu'au 31 décembre 1993	12,6%	15,4%
	<small>Si Pierre n'avait pas modifié la composition de son portefeuille</small>	<small>Composition révisée du portefeuille de Pierre</small>

* Ces résultats antérieurs ne sont pas nécessairement garantis du rendement futur.

Tout au long de 1993, Pierre a vu ses placements REER augmenter considérablement après avoir modifié la composition de son portefeuille. En 1994, Pierre compte diversifier son portefeuille davantage en acquérant des parts de fonds d'actions canadiennes et étrangères et des titres de participation.

ENSEMBLE, NOUS AUGMENTERONS LE RENDEMENT DE VOTRE REER. Demandez au Trust Royal de vous recommander une composition de portefeuille. Nous pouvons vous aider à établir des objectifs clairs et la composition de portefeuille adaptée à vos besoins en matière de sécurité et de revenu, d'équilibre et de croissance.

VENEZ NOUS RENCONTRER

Des conseillers en épargne-retraite comme Jacqueline Bélanger travaillent dans chaque succursale du Trust Royal. Ils prendront le temps de discuter de votre situation financière, de vous présenter des modes de placement, de vous offrir des suggestions et de vous aider à établir un régime qui convient à vos besoins. Vous recevrez des relevés trimestriels indiquant l'évolution de l'ensemble de votre portefeuille REER du Trust Royal. Passez à votre succursale locale du Trust Royal et prenez rendez-vous pour faire revoir la composition de votre REER ou composez le 1 800 668-1990.



UN MEMBRE DU GROUPE DE LA BANQUE ROYALE

1874 d'Estimauville, 667-7318
2700 Blvd, Wilfred Laurier, 658-1013

Pour des relations d'affaires fondées sur le rendement

*Ce cas est fictif; toutefois, la composition révisée du portefeuille et les résultats obtenus reflètent les recommandations réelles du Trust Royal au 31 décembre 1992 visant l'investisseur axé sur l'équilibre. Les fonds communs de placement du Trust Royal sont vendus par les Services d'Investissement Trust Royal Inc., une filiale de la Compagnie Trust Royal (Trust Royal), et contrairement aux CPG, ne sont pas garantis par le Trust Royal. D'importants renseignements sur les fonds communs de placement du Trust Royal sont consignés dans le prospectus simplifié dont vous pouvez obtenir copie dans l'une des succursales du Trust Royal. Les investisseurs devraient examiner ces documents attentivement avant de prendre une décision de placement. Valeurs liquidatives et rendements peuvent fluctuer.

UNE PLACE AU SOLEIL



■ Bottin international du Québec

L'Association Québec dans le monde, connue initialement sous le nom d'Alliance Champlain, qui a été mise sur pied en mars 1983, vient de publier sa première édition du *Bottin International du Québec*, lequel regroupe les noms de quelque 850 intervenants du Québec faisant affaires avec d'autres pays. L'éditeur, Denis Turcotte, a ajouté au classement alphabétique des entreprises et des individus, un index par champ de spécialisation et un index par pays ou régions d'intervention. En feuilletant rapidement cet annuaire, on y découvre plusieurs noms de la région immédiate de Québec dont : *Micheline L'Espérance-Labelle* de Sainte-Foy, présidente de *Distribution internationale de Logiciel MLL*; *Jean-Louis Kirouac* de Québec, expert conseil en foresterie; *Allen Hamel* de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, spécialiste de programmes de formation en mesures d'urgence; *Monique Jolin*, directrice du bureau des relations internationales de la ville de Québec; *France Gagnon-Pratte*, présidente du Conseil des monuments et sites du Québec; *Martin Filteau* de Saint-Augustin, président de *Global Blitz Distribution*, une compagnie qui se spécialise dans la mise en marché de machineries reconditionnées; *Richard Fortin* de Charlesbourg, directeur de *Atout Affaires*; *Hélène Matteau*, une graphiste de Sainte-Foy; *Philippe Nenquin*, président d'*Imprimerie Signature Litho* de Québec; *Yvon Tremblay* de Sillery, président de *Vision technique internationale*, une firme spécialisée dans les communications et l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive puisque des frais d'inscription au bottin sont exigés. Celui-ci est en vente pour 20 \$ et les personnes intéressées auront plus de renseignements en téléphonant au 877-2728.

■ Nouvelle entreprise

Le président du conseil et chef de la direction de l'Institut national d'optique, M. Charles E. Beaulieu (à gauche sur la photographie), tend la main à M. Zdzislaw Jakubczyk, président de la société Corporation Optiwave, à qui une licence d'exploitation exclusive à l'échelle mondiale a été consentie et qui prendra ainsi la relève de l'INO dans la mise en marché de ce premier système commercial permettant la modélisation de composants optiques intégrés. Les bureaux de la Corporation Optiwave sont situés dans le parc technologique, à Sainte-Foy, près de ceux de l'INO qui emploie déjà une centaine de personnes dont une soixantaine sont des scientifiques. L'INO est l'un des chefs de file international de la recherche et du développement en optique et photonique, et vise à favoriser l'essor économique du pays en assistant les entreprises dans leurs efforts pour améliorer leur compétitivité.



■ 100 plongeurs d'espoir

Deux cascadeurs bien connus de la région de Québec, Serge Laflamme et Claude Thibodeau, ont promis d'exécuter, durant les trois prochains jours, aux Galeries de la Capitale, une centaine de plongeurs-cascades en vue d'un record du monde. Ils plongeront d'une hauteur de 75 pieds, pour venir en aide à l'Association pour les enfants atteints de leucémie puisque 51 % des dons récoltés durant ces représentations seront remis à Leucan. Le spectacle est gratuit, mais des bénévoles proposeront aux spectateurs des billets à 3 \$ chacun offrant une multitude de prix. Aujourd'hui et demain, les cascadeurs se produiront de 13 h à 21 h et samedi, de 10 h à 17 h. S'ils ne se brisent pas les reins avant, ils devraient atteindre leur record du monde samedi après-midi, entre 15 h et 16 h.

Faire parvenir vos communiqués à: PLACE AU SOLEIL
LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K 7J6.
Tél: 647-3394 Fax: 647-3374

INFO-IMPÔTS

Est-ce que je peux contribuer au REER de mon conjoint de fait ?

Oui. Depuis le 1er janvier 1993, il n'y a plus de discrimination fiscale entre les gens mariés et les gens vivant en union de fait. Donc, si vous habitez en union conjugale avec une personne de sexe opposé depuis une période d'au moins douze mois au 31 décembre 1993, ou si vous vivez avec cette personne depuis moins de douze mois, mais que vous êtes le père ou la mère d'un enfant de cette personne, vous pouvez contribuer à son REER et obtenir la déduction à votre déclaration.



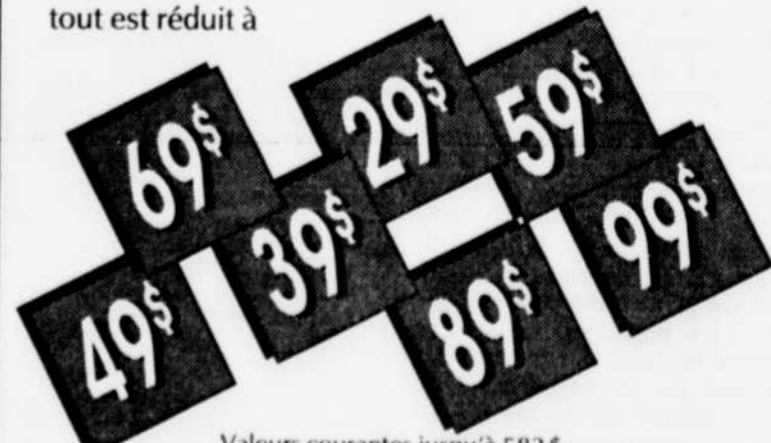
LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC

MannEquin

Régina dépasse les bornes!

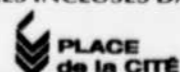
Robes - Jupes - Pantalons - Vestons - Ensembles deux pièces - Chandails - Chemisiers - Vêtements d'été

tout est réduit à



Valeurs courantes jusqu'à 582 \$
Nouveautés printanières déjà en magasin!
TOUTES TAXES INCLUSES DANS NOS PRIX

Stationnement gratuit pour nos clientes



2635, Hochelaga Sainte-Foy

OFFRE
D'UNE
DURÉE LIMITÉE

L'OFFRE ULTIME

2,9%*

DE TAUX DE CRÉDIT JUSQU'À 48 MOIS



Escort

Mercury Topaz

Aerostar

Ford Tempo

L'OFFRE S'APPLIQUE AUSSI AUX :

- Festiva
- Mercury Tracer
- Ford Mustang
- Ford Taurus
- Mercury Sable
- Ford Thunderbird
- Mercury Cougar
- Ford Crown Victoria
- Mercury
- Grand Marquis
- Lincoln Town Car
- Lincoln Continental
- Lincoln Mark VIII
- Ford Ranger
- Ford Econoline
- Ford Bronco
- Ford Série F

POUR LA PLUPART DES MODÈLES FORD, MERCURY ET LINCOLN 1993.



Économisez jusqu'à 7 000 \$
à l'achat de tout véhicule neuf
Ford, Mercury ou Lincoln[†].

Composez le
1 800 465-CIBC

Composez le **1 800 561-FORD**
pour en savoir plus sur tous les véhicules Ford.



Des idées qui font du chemin.

Ford du Canada. Commanditaire officiel
de l'équipe olympique canadienne 1994.

En route pour Lillehammer.



* L'offre de taux de crédit s'applique à tous les modèles Ford 1993, exception faite du Ford Explorer, Ford Probe et Mercury Villager. Cette offre s'applique aux modèles en stock chez les concessionnaires, et les quantités sont limitées. L'offre de taux de crédit ne peut être utilisée conjointement avec aucune autre offre. Le terme maximal du prêt est de 48 mois sur approbation de crédit. Exemple: Pour un prêt de 10 000 \$ à un taux d'intérêt annuel de 2,9 %, les mensualités sont de 230,90 \$ pendant 48 mois et le coût de l'emprunt est de 802,20 \$. Le coût total de l'emprunt est de 10 802,20 \$. Visitez votre concessionnaire pour tous les détails. † Économisez jusqu'à 700 \$ de remise par an, soit 3 500 \$ en tout, avec la Carte CIBC Ford VISA, et jusqu'à 1 800 \$ par année ou 7 000 \$ en tout, avec la Carte CIBC Ford VISA Or, applicable à l'achat ou à la location d'un véhicule neuf Ford, Mercury ou Lincoln. Certains conditions, ainsi que des frais annuels, s'appliquent. Renseignez-vous sur ce programme. CIBC et Ford du Canada. Titulaires de licence de cette marque.

ÉDITORIAL

Non à une reprise d'Oka

Grande clameur, cette semaine, dans les chaumières : LE SOLEIL dévoile à la une, sous la plume du journaliste Michel Vastel, que les Warriors de Kahnawake sont associés au trafic de la cocaïne et que la GRC a refusé d'intervenir sur les réserves pour y mettre fin. Ottawa rechigne, puis admet le fond de l'histoire.

Prépare-t-on alors une attaque massive de la police et de l'armée contre les Mohawks du Québec ? Jean Chrétien répond non, tout comme l'armée et le solliciteur général Herb Gray.

Des propos du premier ministre à la Chambre des communes, hier, il ressort que le gouvernement compte essentiellement sur le facteur temps : la ruine de la contrebande de cigarettes affaiblira nécessairement les réseaux de trafiquants, ce qui rendra la tâche plus facile aux corps policiers par la suite.

Évoquer ou laisser courir le bruit que l'armée se prépare à intervenir en masse sur les trois réserves impliquées dans les événements, soit Kanasatake, Kahnawake et Akwesasne, ouvre la porte à plusieurs hypothèses toujours sans réponse.

A-t-on vraiment l'intention de donner le feu vert aux militaires de Valcartier pour occuper ces trois territoires ? Si oui, il s'agit là du plus bel aveu d'inanité politique entendu depuis des années au pays.

Le gouvernement laisse filer contrebandiers et criminels depuis longtemps sans réagir, reconnaissant de fait la souveraineté des autochtones sans aucun traité ou amendement constitutionnel et sans que soient réunies les conditions d'un gouvernement démocratique capable de faire respecter l'ordre public sur ces terres. Mais une erreur n'en corrige pas une autre.

Et si non, pourquoi alerter tout un chacun ? Veut-on que les Warriors aient le temps de vider leurs entrepôts de drogues et d'armes avant une intervention, question de ridiculiser les responsables de cette dernière ?

Y a-t-il même un seul entrepôt sur les réserves, ou n'assistons-nous pas à une répétition de l'hystérie d'octobre 1970 ? L'armée devait écraser quelque 3000 terroristes du FLQ au Québec, alors que le mouvement comptait à peine deux douzaines de membres, y compris les agents doubles.

Rappelons-nous que les caches d'armes dénoncées sur les écrans de télévision dans le cadre de la crise d'Oka, en 1990, s'étaient volatilisées comme par miracle à l'arrivée des policiers.

L'armée canadienne n'a ni le mandat ni l'expertise de démanteler l'alliance Warriors-mafia. Il s'agit là d'un travail strictement policier qui exige un appui total du pouvoir politique.

La société québécoise se trouve dans une inconfortable situation de rattrapage. Il lui faut comprendre qu'une action militaire massive appellera une intervention des protecteurs internationaux des droits en tous genres pour protester contre l'oppression des premiers habitants du pays. Devinez qui aura le mauvais rôle !

Une reprise d'Oka ne servira les intérêts de personne. Que la GRC, la SQ et les douaniers répriment sans pitié tout commerce illégal, mais que l'armée demeure dans ses baraquas.

RAYMOND GIROUX

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration
PIERRE DES MARAISÉditeur adjoint et rédacteur en chef
J.-JACQUES SAMSONPrésident et Éditeur
GILBERT LACASSEDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUES

AUX ANGES



La logique du système

Ceux qui s'imaginent que la trêve constitutionnelle décrétée par Jean Chrétien signifie que les libéraux fédéraux ont abandonné l'idéal unitaire de Pierre Elliott Trudeau devraient méditer la récente déclaration du ministre du Revenu « national », David Anderson.

« Nous devons nous débarrasser des deux niveaux de taxation, nous devons avoir un seul système de taxation dans toutes les provinces », a-t-il dit. Selon lui, il ne suffit pas qu'il y ait harmonisation entre la TPS fédérale et la TVQ québécoise. Ce qu'il faut, c'est « un système totalement intégré », un régime unique « d'envergure nationale ».

Il n'y a pas à se surprendre d'une déclaration comme celle-là. La tendance naturelle d'un gouvernement central est précisément de centraliser davantage. Ce qui étonne, c'est qu'elle n'ait provoqué aucune réaction à Québec. Les propos de M. Anderson sont pourtant la négation même du principe de l'autonomie fiscale défendue par tous les premiers ministres du Québec depuis Duplessis.

Se débarrasser d'un des deux niveaux de taxation revient pratiquement à se débarrasser d'un des deux niveaux de gouvernement. « Dans un régime fédéral, le pouvoir politique d'un gouvernement est déterminé par sa situation financière », disait Allan MacEachen, au début des années 1980. Sans autonomie fiscale, les provinces ne seraient plus que de grosses municipalités soumises au bon vouloir d'Ottawa.

C'est assez curieux, mais depuis que M. Chrétien a annoncé la mise au réfrigérateur du dossier constitutionnel, on a plutôt l'impression qu'une offensive tous azimuts se prépare : formation professionnelle, fiscalité, éducation, communications, garderies...

À Québec, on constate que le climat

La chronique de
Michel
DAVID

n'est pas très propice à une négociation globale. À défaut d'amendements formels à la constitution, le PLQ préconise donc la signature d'ententes administratives avec le gouvernement fédéral, mais il est clair que ces ententes n'auraient rien à voir avec la « maîtrise d'oeuvre » dont on se gargarisait depuis deux ans.

Plus question pour le Québec de réclamer la compétence exclusive dans des secteurs comme la formation professionnelle ou même la culture. On se contenterait maintenant d'un simple « partenariat », qui autoriserait les initiatives conjointes et l'imposition de « normes nationales », même dans des champs de compétence que le Québec a traditionnellement considérés siens.

Cette position constitue non seulement un recul important par rapport aux accords de Meech et Charlottetown, mais aussi par rapport au Livre beige de Claude Ryan et aux revendications formulées jadis par Daniel Johnson père, qui réclamait les pleins pouvoirs dans une foule de domaines, notamment la formation professionnelle, et les moyens financiers de les exercer.

Le fils devrait réfléchir à ce qu'il disait, en septembre 1966, lors d'une rencontre fédérale-provinciale sur la fiscalité : « Les programmes conjoints constituent un obstacle à la libre croissance de la collectivité québécoise. Ils lui imposent des priorités d'action susceptibles de bousculer celles qu'elle établirait autrement, sans compter qu'ils réduisent son autonomie budgétaire réelle ».

« Il y a donc, de façon générale, incompatibilité entre le régime des programmes conjoints et la poursuite, par la nation canadienne-française, de ses objectifs essentiels », concluait M. Johnson. Un quart de siècle plus tard, ses propos sont toujours d'actualité.

Plus inquiétantes encore sont les rumeurs selon lesquelles le gouvernement fédéral pourrait passer par-dessus la tête des provinces et verser directement aux bénéficiaires les 8 milliards \$ qu'il consacre déjà à l'aide sociale, par l'intermédiaire des paiements de transfert aux provinces. Ça signifierait la fin de toute politique québécoise de sécurité du revenu.

Bien sûr, rien de tel ne se produira avant les prochaines élections générales au Québec. Toute provocation ne ferait qu'aider PQ et la dernière chose dont Ottawa a besoin pour réaliser ses projets, c'est d'un gouvernement souverainiste à Québec. M. Chrétien a trop d'expérience pour faire un pareil cadeau à Jacques Parizeau.

Mais une fois les élections passées, c'est une autre histoire. Dans le camp souverainiste, on se plaît à répéter que les Québécois ont le choix entre la souveraineté et le statu quo, mais on finit par se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'un choix entre la souveraineté et une plus grande centralisation, à laquelle le reste du Canada pourrait fort bien se résoudre pour des raisons d'efficacité économique et budgétaire.

Après le virage résolument fédéraliste de l'été 1992, l'expulsion de l'aile nationaliste et le choix de Daniel Johnson comme chef, une victoire du PLQ serait interprétée par plusieurs comme un feu vert à une intégration beaucoup plus poussée du Québec au sein de l'ensemble canadien.

Je ne suis pas sûr que ce soit là le souhait de la majorité des Québécois, ni même des membres du PLQ, mais c'est certainement dans la logique du système.

Votre Opinion

Violence et paix

À la suite du meurtre commis par un adolescent qui s'est ensuite suicidé, j'estime que la violence est désormais de plus en plus présente aux mains des jeunes et des moins jeunes. Alors, le temps de faire plus que constater est venu. Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard... Comment est-ce possible d'élever des enfants dans tant de vengeance, de mensonges et de guerres ? Où en sont rendues la paix, l'entraide, l'amitié qui devraient régner dans chaque école ? Et les comités pour la paix dans le monde ? Y a-t-il des possibilités favorables à l'harmonie ?

Premièrement, comment les parents peuvent-ils éduquer leurs enfants à répondre aux messages de paix, à respecter les autres, à pardonner, à partager... pendant que la triste réalité va bientôt s'échouer dans un ouragan de vengeance, de haine et de misère ? Je ne dramatise pas, au contraire, je m'efforce d'être des plus réalistes. Regardez en Angleterre : deux enfants de dix et 11 ans ont torturé à mort un bambin innocent de deux ans, à l'aide de barres de fer et de briques. Quoi de plus terrorisant !

Encore faudrait-il qu'au moins la paix règne dans les écoles. Mais vaut mieux ne pas « rêver en couleur » ! Dans ces établissements chargés de l'éducation des étudiants, la violence prouve une fois de plus que l'humanité n'est guère stationnée à la bonne porte. Dans certaines polyvalentes (même

au Québec), des bandes se chargent de faire « semer la paix » (à leur façon !) à l'aide de coups de poings ou de couteaux. Rappelez-vous, il y a quelques années, le drame survenu à l'école Polytechnique de Montréal. C'est tout de même arrivé dans une « école » !

Cependant, je ne dois pas mettre au placard les comités qui organisent des « Semaines internationales de la paix » ou des journées planifiées pour la paix dans le monde. Mais pourquoi ces journées, ces semaines ou ces années qui devraient être consacrées à la paix ?

Pourquoi chaque personne n'y mettrait-elle pas du sien pour au moins respecter ces campagnes de sensibilisation ?

Par contre, je crois que la vie ne pourra se défaire complètement de la violence. Ce qui pourrait aider quelque peu, c'est de porter plus encore les gens à faire des gestes pour la paix : remplacer chaque petit geste violent par une réaction harmonieuse. Je crois que les lois devraient être plus strictes sur tout ce qui a trait à la violence.

Pour conclure, j'avoue, je n'ai que 16 ans, mais l'obligation n'est pas de se rendre à l'âge d'or avant de s'apercevoir que le monde se dirige avec cette violence grandissante, dans un trou sans fond. Et, c'est à nous tous de nous mettre ensemble pour en réparer le bris...

Sophie Perron
Dégelis

Point de vue

Un cri d'authenticité et de maturité

par DENISE VEILLETTE

Un ouvrage passionnant, bouleversant et explosif vient de paraître sous le titre évocateur : *Rivales de Dieu : femmes de prêtre* (éditions Albin Michel, 1993).

Passionnant, parce qu'il contient des récits vécus d'histoires d'amour entre femmes et prêtres : histoires diverses quant aux conditions de vie des personnes concernées (âge, nationalité, scolarité, statut socio-économique et professionnel), mais toujours le même dénominateur commun de la clandestinité, de l'hypocrisie, de la souffrance et du questionnement sur l'interdit.

Bouleversant, parce que ces histoires d'amour sont aussi, dans le contexte actuel, des histoires douloureuses vouées au déchirement entre les deux seules issues possibles (ou plutôt impossibles) : l'abandon du ministère sacerdotal ou l'abandon de la femme et des enfants. On ne peut espérer le « *Ils se marièrent, vécurent heureux et eurent de nombreux enfants* » ou, enco-

re moins, le « *Ils se turent, se tintrent cachés et n'eurent pas d'histoire* ».

L'auteure, Odette Desfonds, propose une troisième alternative — si simple — qui consiste à garder et le ministère et la famille ! Si simple ? Pas tout à fait. Et c'est ici que l'ouvrage revêt un grand mérite et qu'il devient explosif. Il présente des témoignages qui, regroupés selon des similitudes, découpent la logique de ses chapitres et de ses parties de façon à orienter et à canaliser commentaires et analyse. À la lumière de ces cas qui illustrent son argumentation, tout y passe : des réflexions sur la position officielle — et officieuse — de l'Église catholique romaine ; sur la réaction des familles concernées ; sur la peur du qu'en-dira-t-on ; sur les difficultés de l'inconnu ; sur la complexité de certaines situations particulières ; et enfin, sur la peur de soi-même intériorisée depuis l'enfance.

Au fur et à mesure que progresse la lecture, les histoires se corsent, parfois à la limite de l'i-

maginable. Si toutes ces histoires sont vraies — et il n'y a pas lieu d'en douter — que faut-il faire ? Si le divin est synonyme d'inhumain — et il y a lieu d'en douter — on est dans la bonne Église, sinon... L'interprétation de l'auteure est remarquablement pénétrante. Présentée modestement, elle relève tantôt de la psychologie et de la sociologie, tantôt des sciences religieuses, de l'écclésiologie et de la théologie. Et aussi du cœur !

Ce livre est destiné à ouvrir des portes ou à les défoncer. Il marque des points dans le débat actuel (ou l'absence de débat) sur le célibat ecclésiastique dans l'Église catholique romaine — à ne pas confondre avec la chasteté. Cette question se réglerait peut-être rapidement si des femmes, nombreuses, parlaient haut et fort. Ou, en tout cas, si elles mettaient un terme à leur silence tacite qui permet au système officieux de continuer à tourner.

La réflexion féministe fait ici un pas en avant. L'institution catholique romaine, par sa norme

— humaine, et non divine — du célibat ecclésiastique, entretient davantage la construction culturelle et sociale d'une masculinité parade d'une virilité « machiste », niant la femme comme « sujet » religieux, qu'elle ne promeut un véritable sacerdoce qui, lui, n'a rien à voir avec le fait d'être sexué masculin. Le sacré : pour hommes seulement ? Si l'homme a accaparé l'organisation du sacré, c'est parce qu'il a accaparé toute forme d'organisation. Et ce n'est pas parce qu'il s'agit ici du sacré que les femmes doivent accepter la domination masculine, encore moins la négation d'elle-même. Ce livre nous ouvre grand les yeux là-dessus.

C'est un cri d'authenticité, de maturité et de sérénité. De vie aussi. C'est une bouffée d'oxygène pour ceux et celles qui sont « libres comme l'air comprimé ! » (p. 115). Merci, Odette Desfonds !

Mme Denise Veillette est professeure au Département de sociologie de l'université Laval.

Les audiences sont suspendues jusqu'en juin

Une reconstitution permet de douter de la version de l'agent Mario Cusson

QUÉBEC — Une reconstitution faite par l'avocat de la poursuite dans l'affaire Mario Cusson démontre que le policier n'a pas eu le temps de faire tout ce qu'il prétend avoir fait dans les instants qui ont entouré la mort de Laurent Trémbly.

par CLAUDETTE SAMSON
LE SOLEIL

Selon Me Pierre Gourdeau, Mario Cusson aurait eu besoin de presque deux fois et demie plus de temps qu'il n'en a eu pour accomplir son périple. Le policier comparait devant le Comité de déontologie policière, qui doit juger de son comportement lorsqu'il a abattu par erreur le propriétaire du dépanneur Saint-Jacques, à Neufchâtel, le 8 juin 1991.

Hier, le comité s'est déplacé sur les lieux du drame. Il a par la suite été décidé de reprendre cette simulation dans des conditions climatiques comparables à celles qui prévalaient cette nuit-là. Les audiences du comité ont entre-temps été suspendues jusqu'au 13 juin.

Mardi après-midi, Me Gourdeau a pris tout le monde par surprise lorsqu'il a indiqué s'être rendu la veille avec un témoin pour une simulation des gestes de l'agent Cusson. Devant les vives objections de la défense représentée par Me Robert Deblois, le président des audiences, Me Claude Groleau, a imposé une ordonnance de non-publication sur ces nouveaux éléments, dans l'attente d'une décision qui est venue hier.

La séquence contestée par la poursuite est celle qui se situe dans les 26 secondes entre le moment où le coéquipier de Cusson, l'agent Pierre Minville, a indiqué sur les ondes que tout était beau, et celui où il a rappelé pour demander une ambulance.

Dans ce laps de temps, l'agent Cusson a témoigné s'être posté sur le coin avant du commerce pour protéger son collègue qui se



Les membres du Comité de déontologie policière et les avocats se sont déplacés, hier, sur les lieux où Mario Cusson a abattu le propriétaire de dépanneur Laurent Trémbly. Le groupe était dirigé par le président des audiences, Me Claude Groleau, second à partir de la gauche.

rendait vérifier l'état des vitrines et de la porte avant. Il est ensuite parti vers l'arrière en s'éloignant de l'édifice, a fait une manoeuvre d'approche pour voir l'arrière, sommé M. Trémbly de désarmer, attendu un moment, et a ensuite tiré lorsque M. Trémbly a épaulé sa carabine. L'agent Minville, qui se trouvait encore à l'avant du commerce, est alors accouru, et a appelé l'ambulance de l'arrière, à l'aide de sa radio portative.

Selon Me Gourdeau, il faut au moins 62 secondes pour effectuer ce périple. Lui et son témoin Robert Charland ont également simulé le temps qu'il fallait pour sortir de l'auto, se rendre directement à l'arrière et tirer rapidement en enchaînant avec l'arrivée de l'agent Minville. Il leur a fallu 27 secondes.

Le hic de l'exercice effectué par Me Gourdeau réside dans la différence des conditions matérielles. Il n'a d'abord pu stationner

sa voiture au même endroit que les policiers, puisqu'un garage d'hiver est présentement installé. Il faut aussi considérer la présence de neige et de glace. Qu'à cela ne tienne, Me Gourdeau affirme en avoir tenu compte. Mais le Comité de déontologie a plutôt jugé préférable de reprendre l'expérience.

Selon l'avocat de la famille de M. Trémbly, Me Guy Bertrand, la thèse de Me Gourdeau accrédite sa propre impression quant au déroulement probable des événements, soit que l'agent Cusson a agi impulsivement, sans prendre

le temps d'examiner la situation.

Joint hier, à Montréal, l'avocat a indiqué qu'il comptait procéder dès maintenant pour la poursuite au civil de 1,3 million \$ intentée par la famille contre le Procureur général du Québec, la ville de Québec et l'agent Cusson.

Dans cette poursuite, la crédibilité des témoins principaux est majeure, souligne l'avocat. Comme cette cause ne sera pas entendue avant au moins un an, Me Bertrand aura alors en main le rapport du Comité de déontologie policière, qui aura déterminé si les agents ont dit ou non la vérité.

Une enfant cloîtrée durant plus de 16 ans

GENÈVE (AP) — Depuis sa naissance, voilà presque 16 ans, une enfant de Genève est restée cloîtrée dans l'appartement familial, interdite de contact avec l'extérieur, prise dans une véritable psychose installée

autour d'elle par sa mère et sa grand-mère.

L'adolescente a été placée dans une institution qui tentera de lui redonner des notions de vie normale en société. La mère et la grand-mère sont inculpées d'in-

soumission à une décision de l'autorité et de violation du devoir d'assistance ou d'éducation.

La séquestration de l'enfant était psychologique. Elle a été mise en condition depuis toute petite et n'aurait sans doute jamais tenté de sortir par ses propres moyens.

À Québec, St-Augustin et Beauport Moins de vols, mais plus d'agressions

QUÉBEC — Deux meurtres de plus, 30 vols à main armée de moins, une diminution de 1530 infractions de toutes sortes. Moins de vols d'autos et de vélos, mais davantage de voies de fait, « de claques sur la gueule », comme dit la police de Québec.

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

Le service de police affirme que le taux de criminalité diminue pour la deuxième année consécutive, et cela tant dans la capitale que dans la plupart des municipalités desservies par Québec.

Québec

Ainsi, on compte deux fois moins de tentatives de meurtre sur le territoire de Québec, mais un peu plus de crimes contre la personne, des voies de fait et des agressions sexuelles surtout, un retour au niveau d'il y a deux ans.

Il y a eu 511 vols de moins à l'intérieur des commerces; 408 de moins dans les véhicules. Les vols d'autos et camionnettes ont baissé de 57. Là où l'on comptait 802 vols de vélos en 1991, on en dénombrait 650 l'an dernier. On rapporte 200 vols à l'étalage de moins et 51 incendies criminels au lieu de 73.

La prostitution, par contre, a considérablement augmenté, de 60 %.

« Mais ce n'est pas vraiment une augmentation. Elle augmente, car nous faisons beaucoup plus de surveillance et d'arrestations », explique Jean-Marie Angers, directeur des affaires publiques à la police de Québec. Une vérité... de la

police!

À Vanier, la situation est à peu près identique à celle de Québec. Les crimes contre la propriété sont passés de 999 à 647 l'an dernier, une forte diminution.

Saint-Augustin

M. Angers croit que la prévention commence à donner des résultats. Ainsi, à Saint-Augustin, le nombre de vols dans les propriétés a diminué de 13 %. Or un nombre accru de propriétaires équipent leur résidence d'un système d'alarme et une auto-patrouille circule en permanence sur le territoire, ce qui entraîne un délai d'intervention se situant en moyenne entre deux et trois minutes.

« Le nombre de fausses alarmes aussi augmente considérablement », constate M. Angers. À la deuxième, une amende de 50 \$, à la troisième, 100 \$.

« Il y a beaucoup de négligence de la part des occupants. Ils oublient... », observe le policier.

Beauport

À Beauport, on enregistre un nombre légèrement plus élevé de crimes contre la propriété et de voies de fait mais dans ce dernier cas, la police attribue davantage cela à une nouvelle façon de compiler ces statistiques qu'à une hausse réelle de la criminalité.

FRIGIDAIRE SUPER VENTE

L'ENSEMBLE 2199\$
Notre meilleur rapport qualité/prix

18 pieds cubes, 4 balconnets ajustables dans la porte, 2 bacs à légumes, 1 bac à viande, 1 tablette dans le congélateur

Sur roulettes, affichage électronique, éclairage fluorescent, surface de cuisson relevable

1 AN** AUCUN VERSEMENT AUCUN INTÉRÊT avant février 1995

Laveuse à moteur 3/4 HP, 13 programmes, cuve garantie à vie

Sècheuse 7 programmes, signal sonore, grille de séchage, cycle automatique

** Sujet approbation du crédit

MEUBLES CROTEAU
QUATRIÈME GÉNÉRATION

8929, boul. Henri-Bourassa (en face du McDonald)
628-5610 Charlesbourg 628-3305

ESCAPE

for men

Calvin Klein

La nouvelle fragrance de Calvin Klein

Eau de toilette, 50 ml. 42 \$
Eau de toilette vapo, 100 ml. 59 \$
Eau de toilette vapo rechargeable, 25 ml. 65 \$
Après-rasage, 100 ml. 43 \$
Baume après-rasage, 100 ml. 43 \$
Fragrances, rayon 242.

LA BAIE Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX

LES MEILLEURS PRIX DE L'ANNÉE

LA VENTE DU MILLION

LES MEILLEURES CONDITIONS DE PAIEMENTS*

AUCUN COMPTANT • AUCUN INTÉRÊT

4 DERNIERS

MISE
DE CÔTÉ
SANS FRAIS
DURÉE
ILLIMITÉE

JOURS

PRIX RÉDUITS
SUR TOUTE LA
MARCHANDISE60 000 \$
de prix à
gagner*** Sous réserve de
l'approbation du service
de crédit, ne payez que les
taxes de vente.
Certains frais administratifs
peuvent être crédités au
moment d'un paiement
comptant.Cartes de crédit acceptées
** Règlements disponibles en
magasin.
Les gagnants devront
répondre correctement à
une question d'aptitudes
mathématiques.A M E U B L E M E N T S
T A N G U A YOUVERT
LE DIMANCHEde midi à 17 h
(sauf Pointe-au-Père)

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

LÉVIS:
5720, boul.
Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
(418) 833-4511BEAUPORT:
535, boul.
Ste-Anne
(418) 667-6282LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. l'Ornière
(418) 871-4411TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des
Récollets
(819) 373-1111POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Ste-Anne
(route 132)
Comté de Rimouski
(418) 725-4411CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
(418) 698-4411